

La dépendance économique de la France



Table des matières

INTRODUCTION	4
I. Cartographie de la dépendance	6
Définitions classiques de la dépendance	6
La dépendance économique dans un cadre juridique	6
La dépendance économique dans le cadre politique : la théorie de la dépendance	6
Le concept de dépendance aux ressources.....	6
La dépendance est protéiforme.....	7
La dépendance sous le prisme de la puissance	8
Les pays qui accroissent leur puissance en rendant les autres pays de plus en plus dépendants	9
Les pays qui stabilisent leur puissance en essayant de préserver leur indépendance	10
Les pays qui perdent de la puissance par l'acceptation de leur dépendance	11
Les pays sans puissance qui subissent leur dépendance	12
Les stratégies d'évitement des dépendances	13
Définir les situations de dépendances	14
Définir le plan d'actions pour chaque situation et le piloter	14
II. État des lieux en France	15
Les besoins vitaux.....	15
- Agriculture et alimentation	15
- L'accès à l'eau comme bien commun et inaliénable.....	17
- Énergies	17
- Transports	21
- Finance	23
Les besoins secondaires	25
- Travail.....	25
- Enseignement supérieur et recherche (ESR).....	27
- Tourisme et loisirs	29
- Santé	32
III. L'existence d'une troisième orientation	34
Le patriotisme économique.....	34
L'Europe, une solution ?.....	34
La codépendance bilatérale	36
Entre les pays de l'Union Européenne	36
Entre le public et le privé	37
Conclusion.....	38
Bibliographie.....	42

« Mes chers compatriotes, il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties. Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre Etat-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. »

E. MACRON, discours du 12 mars 2020

INTRODUCTION

La **dépendance** est le fait qu'il existe un rapport étroit entre deux entités qui sont conditionnées l'une par rapport à l'autre ou se dit également d'une situation où l'une des parties n'est pas autonome vis-à-vis de l'autre, ce qui entraîne des conséquences relationnelles entre ces dernières. Il existe un lien de subordination ou de soumission. En économie, la dépendance d'une entreprise est conditionnée par une nécessité en ressources et en compétences. La dépendance d'une entreprise est également qualifiée lorsque cette dernière « ne dispose pas de solution alternative ou de substitution à une ou plusieurs entreprises, dans des conditions comparables »¹

Dans le droit de la concurrence de droit privé, la notion de **dépendance économique** est clairement définie par l'article L 420-2 du code du commerce : « Est prohibée, dans les conditions prévues à l'article L. 420-1, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci. Ces abus peuvent notamment consister un refus de vente, en ventes liées ou en conditions de vente discriminatoires ainsi que dans la rupture de relations commerciales établies, au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées. Est en outre prohibée, dès lors qu'elle est susceptible d'affecter le fonctionnement ou la structure de la concurrence, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises de l'état de dépendance économique dans lequel se trouve à son égard une entreprise cliente ou fournisseur. »²

Quel que soit l'acteur économique (entreprise ou État), la dépendance économique est caractérisée par cinq critères pouvant se cumuler :

1. Quantification de la dépendance : supérieur à 25-30%
2. Notion de marque et/ou d'enseigne : déséquilibre de notoriété ou de communication
3. Importance de la part de marché
4. Solutions alternatives : remplacement par un autre produit possible ou non
5. Stratégie ou obligation

En revanche, à l'échelle d'un État, cette notion de dépendance économique n'est pas reconnue à l'international, sur le plan juridique. Pareillement, la dépendance économique de l'acteur économique n'est pas interdite. En outre, l'exploitation abusive de cette dernière est prohibée. Une dépendance économique peut se transformer en **dépendance stratégique** lorsque cette dernière affecte l'autonomie de décision et d'action de l'acteur économique tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Parallèlement à la dépendance économique, nous pouvons évoquer [la notion de sécurité économique](#) qui est « la matérialisation d'une politique d'État visant à protéger et à promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation. Dans son volet défensif, la sécurité économique regroupe les activités suivantes : protection du patrimoine, délimitation des

¹ HEINTZ R et PRIVAT H, *La dépendance économique de la France*, rapport de fin d'étude, EGE, MSIE 34, 2020

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038725501/

périmètres industriels et technologiques critiques et la lutte contre les activités de renseignement économique étrangères ». Au regard de cette définition, la sécurité économique d'un pays serait un moyen de maintenir son territoire prospère. Or, selon Axelle DEGANS, « la sécurité économique est trop rarement pensée et considérée comme un tout cohérent par nos élites au risque de compromettre l'avenir de ce continent inséré dans un jeu des puissances mal perçu »³.

³ A. Degans, *La sécurité économique de la France dans la mondialisation : une stratégie de puissance face aux nouveaux défis du XXI^e siècle*, thèse soutenue à l'Université de Champagne-Ardenne, 2019.

I. Cartographie de la dépendance

Définitions classiques de la dépendance

La dépendance économique dans un cadre juridique

Dans le droit français (droit privé international), l'abus de dépendance économique se caractérise par le fait qu'une entreprise profite de l'état de dépendance économique dans lequel se trouve son partenaire commercial. Cela est considéré comme une pratique anticoncurrentielle qui est prohibée par un article du Code de Commerce.⁴ En effet, pour celui qui subit ce comportement de la part d'un partenaire, il n'existe pas de « solution alternative équivalente » vers laquelle se tourner.

Le droit fait donc appel à la notion de rapport de force : la puissance relative d'une entreprise rend ses partenaires vulnérables.

Il est à noter que cette pratique n'a pas d'équivalent en droit communautaire de la concurrence ni auprès des institutions internationales régissant les rapports entre les nations.

La dépendance économique dans le cadre politique : la théorie de la dépendance

Karl MARX et les marxistes-léninistes par la suite discernaient dans le « doux commerce » la violence des rapports de domination et de dépendance, que ce soit au niveau individuel comme au niveau des nations. La théorie de la dépendance, d'inspiration marxiste, date des années 1950. Fondée lors de la décolonisation en Amérique latine, elle émerge par l'influence de plusieurs théoriciens sud-américains comme Fernando Henrique CARDOSO⁵ et Theotonio DOS SANTOS. Elle stipule que les pays pauvres sont structurellement mis en état de dépendance par les pays riches : les pays les plus pauvres se trouvent dans l'obligation de fournir des ressources naturelles ou de la main d'œuvre peu chère aux pays les plus riches. Ces derniers, par des contraintes légales, financières et techniques auraient rendu les pays les plus pauvres dépendants. On retrouve ici l'utilisation de la puissance pour soumettre l'autre.

Les théoriciens de la dépendance considéraient comme impossible le développement des pays du Sud sans se libérer des liens de dépendance entretenus avec le Nord. Cette théorie, si elle se fonde sur l'interprétation du réel, est néanmoins à nuancer, du simple fait de l'émergence et du développement économique de certains pays pauvres jusqu'à inquiéter les États-Unis, première puissance mondiale à l'heure actuelle. La Chine et l'Inde en sont les parfaits exemples.

Le concept de dépendance aux ressources

La théorie de la dépendance aux ressources est née de la collaboration entre X. Jeffrey PFEFFER et Gerald SALANCIK⁶ à partir du début des années 1970. Initialement appliquée aux entreprises, elle correspond aussi aux relations entre les organisations et leur environnement. Elle s'intéresse aux interactions entre l'entreprise et son environnement selon le degré

⁴ Article L420-2 du Code de commerce.

⁵ Cardoso, F. H. et Faletto, E, *Dependency and development in Latin America*, Univ. of California Press, 1979.

⁶ X. Jeffrey Pfeffer et Gerald Salancik, *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*, 1978.

d'intégration des activités participant à sa chaîne de valeur.

En effet, les ressources étant toujours limitées, il faut donc faire des choix d'allocation des ressources. L'entreprise devient dépendante dès qu'elle externalise des fonctions nécessaires à la création de valeur. Ces sources de dépendances sont notamment : les ressources et les compétences, la nature de la technologie employée, les brevets mais aussi la réputation.

Afin de réduire ses dépendances, une organisation entrepreneuriale peut procéder à des fusions-acquisitions, des co-entreprises, le lobbying, la multiplication des sources d'approvisionnement... La liste des moyens d'évitement est vaste.

La dépendance est protéiforme

De ces trois approches sur la dépendance présentées précédemment, on retire un point commun : elles mettent en jeu les rapports de force et les enjeux de puissance.

Ce concept de dépendance – et on remarquera que dans ces trois cas, c'est de dépendance économique qu'il s'agit – peut être appliqué aux nations. La dépendance économique des états peut être envisagée comme une relation structurelle et asymétrique entre des systèmes économiques nationaux. L'échange marchand n'est pas mutuellement bénéfique comme il a été idéalisé ; la paix par les échanges – doctrine née après la seconde guerre mondiale pour inciter à la construction de l'Union Européenne par les échanges commerciaux desquels naîtra un monde sans guerre – sous-entend en réalité une guerre économique impitoyable entre les nations.

La dépendance économique a des dimensions :

- Commerciale par un fort déséquilibre extérieur.
- Financière par le recours au financement du système financier interne par l'étranger.
- Industrielle par des prises de contrôle d'entités du pays par des organisations étrangères.
- Technologique par la sous-traitance à l'extérieur et l'importation de l'étranger de technologies de secteurs considérés comme stratégiques.
- Politique par le choix de régulateurs internationaux ou étrangers et la soumission à la loi de puissances extérieures.

Il est remarquable de constater que ces aspects s'avèrent s'appliquer à la France :

- La France subit un balance commerciale déficitaire qui se creuse depuis le début des années 2000. Mais elle a été obligée d'importer des produits de première nécessité lors de la pandémie de Sars-Cov-2.
- La dette publique de la France est détenue pour près de la moitié de sa valeur par des non-résidents.
- Pechiney est absorbé en 2003 par le canadien Alcan puis passe sous le contrôle du géant minier anglo-australien Rio Tinto pour finir par être démantelé en 2007, Arcelor est absorbé par le géant Mittal en 2006, Alcatel après une fusion en 2006 avec Lucent passe sous le contrôle du finlandais Nokia en 2015, l'américain GE met la main sur Alstom en 2014. Les exemples sont nombreux. Notons que, selon

l'INSEE⁷, 45% de l'emploi dans les entreprises de taille intermédiaire en France est sous contrôle étranger.

- Malgré la volonté du gouvernement français de ne pas se fournir en Chine pour le matériel relatif à la 5G, technologie développée par des entreprises chinoises, Huawei détient plus de 15% des brevets.
- Les entreprises françaises ont subi l'extraterritorialité du droit américain par le simple fait de faire des transactions en dollar américain ou d'avoir une entité sur le territoire des Etats-Unis. Entre 2010 et 2018, la Société Générale, la BNP, le Crédit Agricole, Total, Alcatel-Lucent, Technip, Alstom, pour ne citer que les plus importants par les amendes infligées – de quelques centaines de millions de dollars à plus de huit milliards de dollars – ont été condamnés par la justice américaine⁸.

Si l'on cherche un bon élève de la dépendance économique, la France pourrait obtenir le prix d'excellence. Les choix des différents gouvernements successifs, par tactique ou naïveté ont conduit à cette dépendance de l'étranger, en tout cas à la détérioration de la puissance de la France.

La dépendance sous le prisme de la puissance

La dépendance économique est intimement liée à la puissance. Elle est même inversement proportionnelle à la puissance. Pour Raymond ARON, la puissance est la « *capacité d'imposer sa volonté aux autres* »⁹. Un pays dépendant va subir la volonté d'un état puissant. Il est donc nécessaire de recouvrer de la puissance pour s'épargner de dépendre économiquement des autres.

Pour ce faire, il est nécessaire de conserver sa souveraineté, c'est-à-dire de répondre aux besoins vitaux et essentiels de la population, que ce soit au niveau sécuritaire (physique, territoriale, sanitaire...), alimentaire ou énergétique. La souveraineté économique est un attribut crucial d'un État indépendant. Par la puissance, il faut préserver sa liberté d'action et protéger son autonomie.

Notons que dans le cadre des relations internationales, d'autres acteurs que les nations, influent sur la puissance d'un pays comme la société civile et les organisations internationales. Afin de pouvoir déterminer le degré de dépendance économique d'un pays, il est nécessaire de se donner une grille de lecture qui permettra, à défaut de prévoir, d'entrevoir l'évolution possible de l'état de dépendance. En effet, la dépendance n'est pas inéluctable. Si la volonté est présente au sein des décideurs publics et économiques, il est possible de changer d'état par modification du comportement. Le critère de la détermination à vouloir sortir de la dépendance est primordial. Une dépendance sans volonté d'y remédier, au mieux, ne permettra pas d'améliorer la situation, au pire la dépendance s'amplifiera.

Nous proposons une classification édictée selon la conscience d'une nation de son état de dépendance économique vis-à-vis des autres acteurs et de son dynamisme à réagir, en

⁷ [Les entreprises de taille intermédiaire concentrent 45 % de l'emploi](#) sous contrôle étranger en France - Insee Focus - 167.

⁸ Ali Laidi - *Le Droit, nouvelle arme de guerre économique: Comment les Etats-Unis déstabilisent les entreprises européennes* – Actes Sud – (2019)

⁹ Raymond ARON - *Paix et guerre entre les nations* – Calmann-Lévy – (1962)

prenant en compte le caractère offensif ou défensif de cette réaction . Pour ce faire, nous tableurons sur une décomposition de la dépendance par des critères définis :

- La gradation de la dépendance/indépendance.
- Le caractère vital/secondaire de la dépendance.
- La réponse de l'acteur concerné (actif/passif).
- La logique de réponse (offensive/défensive).
- Le caractère supportable/insupportable de la dépendance.

Il existe bien évidemment d'autres critères mais nous nous concentrerons sur ceux-ci dans le cadre d'une approche par la puissance.

Ainsi nous pouvons définir quatre catégories de d'acteurs, en fonction de leur perception de leur environnement et des moyens qu'ils se donnent pour conserver ou pas leur puissance. Dans les exemples utilisés, nous ferons un bref rappel historique afin de comprendre les origines du rapport de ces pays à la puissance.

Les pays qui accroissent leur puissance en rendant les autres pays de plus en plus dépendants

Nous sommes dans le cas type d'un pays pour qui la guerre économique n'est pas un vain mot mais bien une réalité. Il perçoit sa puissance comme un objectif primordial et impératif quitte à affaiblir les autres acteurs. Son accroissement de puissance se réalise dans une logique de conquête.

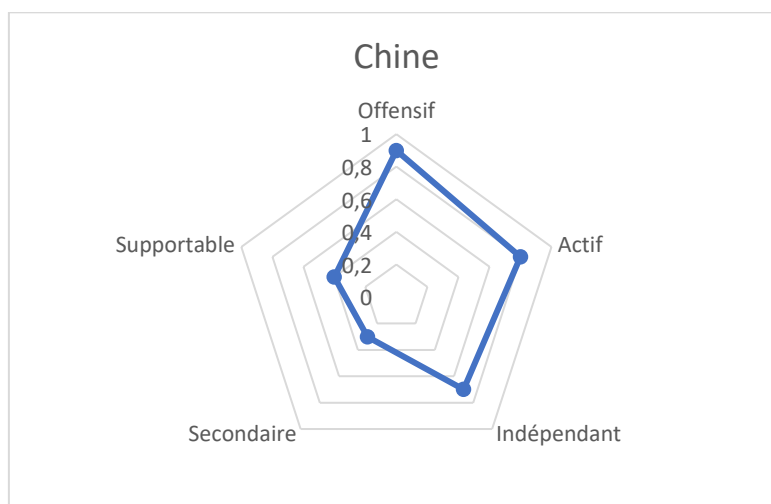
La Chine en est l'illustration flagrante. Elle a été la première puissance mondiale entre le XIIIème et XVIIIème siècle. Pendant cette période, elle ne participait pas à l'économie internationale à la différence de l'Occident qui déployait ses forces sur la totalité du globe. La Chine avait une vision ethnocentrée et ne s'intéressait pas au reste du monde. Elle a raté la révolution industrielle qui a permis l'accroissement de puissance des pays occidentaux. Les deux guerres de l'opium ont eu raison de son indépendance et de sa place de première économie mondiale. Ayant dû s'adapter au monde moderne, la Chine est devenue dépendante du reste du monde. Depuis, elle n'a eu de cesse de reprendre le rang qu'elle détenait auparavant. Elle devrait la récupérer vers 2028.

Pour ce faire, elle s'est engagée dans un rattrapage économique par tous les moyens disponibles : développement technologique, accroissement des bâtiments militaires, déploiement des nouvelles routes de la soie... Elle s'est créé un réseau colossal, prêtant aux pays pauvres pour construire des infrastructures routières ou maritimes, afin de distribuer ses produits sur la planète. Pour endiguer sa carence en ressources agricoles du fait de sa population importante, elle essaie de relancer son agriculture par différents plans intérieurs, investit à l'étranger dans des sites de production ou dans l'achat de terres agricoles. Par ce fait, elle espère réduire sa dépendance aux importations agroalimentaires. Plus gros importateur de céréales mondial, elle crée une dépendance réciproque : elle représente 70% des exportations de soja du Brésil. Dans le domaine technologique, elle domine le déploiement de la 5G, étant à l'origine de la norme. Les entreprises étrangères sont en retard par rapport à Huawei. Pour rester dans la course, les autres pays déploient des infrastructures chinoises avec les risques d'espionnage et de récupération de données que cela implique.

La Chine est donc un pays qui accroît sa puissance par une logique de prédation. Elle montre

que l'on peut accroître sa richesse et réduire sa dépendance économique jusqu'à retourner la situation.

NB : Dans les diagrammes de Kiviati présentés tout au long de cette étude, plus les points sont éloignés du centre, plus on se trouve dans une situation vertueuse de dépendance minimale.



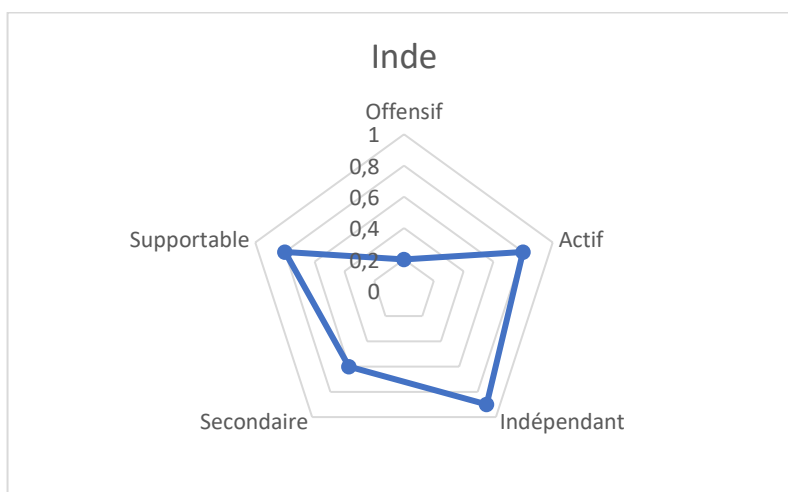
Éclaircissement : La Chine a un comportement particulièrement offensif sur la scène économique internationale (0,9 Offensif), elle très active (0,8 Actif) et relativement indépendante (0,7 Indépendant) mais ses besoins en ressources agroalimentaires sont vitaux (0,3 Secondaire) et particulièrement insupportables pour la perception chinoise (0,4 Supportable).

Les pays qui stabilisent leur puissance en essayant de préserver leur indépendance Ces pays sont à un niveau de puissance relativement stable et confortable qui leur permet de gérer leur dépendance aux autres pays tout en se protégeant des offensives extérieures. Le risque est faible de tomber dans une spirale de dépendance.

L'Inde en est aujourd'hui un cas typique. Au XVIIème siècle, la Compagnie anglaise des Indes orientales a ouvert des comptoirs de commerce permanents à Madras, Bombay et Calcutta, sous la protection des dirigeants locaux. Du fait de l'insécurité croissante dans ces territoires, la Compagnie anglaise étend ses possessions jusqu'à prendre le contrôle de la majorité du territoire. En 1858, le pouvoir de la Compagnie est transféré à la couronne britannique. Ce n'est qu'en 1947 que l'Inde devient indépendante. A la fin de la période coloniale, l'Inde est en déclin économique. La croissance est faible jusqu'à la libéralisation de l'économie dans les années 1990. On peut remarquer que, sensible à la protection de sa population, l'Inde a refusé de signer des accords de l'OMC sur la « Facilitation des échanges » privilégiant sa sécurité alimentaire.

Depuis 2015, la croissance économique s'accélère grâce aux exportations mais surtout au dynamisme de son marché intérieur. La conséquence en est que les besoins énergétiques et notamment en pétrole ont augmenté. N'étant pas auto-suffisante en hydrocarbures, l'Inde importe près de 75% son pétrole principalement d'Afrique, et plus récemment du Moyen-Orient afin de diversifier ses sources. L'Inde a développé des coopérations bilatérales avec des pays d'Afrique dans les domaines technologiques et agricoles qui contribuent au développement économique de l'Afrique.

A la différence de son voisin chinois, l'Inde n'a pas un comportement prédateur. En 2020, le premier ministre indien MODI a lancé « Atmanirbhar Bharat Abhiyaan » ou « campagne pour l'Inde autonome ». L'objectif est de rendre le pays et ses citoyens indépendants et autonomes par l'économie, les infrastructures, la technologie et la démographie. Il suit la voie tracée par Nehru qui voyait le remplacement des importations par des produits locaux comme une clé du développement.



Éclaircissement : L'Inde développe des coopérations sur la scène économique internationale (0,2 Offensif), elle très active (0,8 Actif) et recherche l'indépendance (0,9 Indépendant) mais ses importations en hydrocarbures sont importantes mais diversifiées (0,6 Secondaire) et sa dépendance à l'étranger est acceptable (0,8 Supportable).

Les pays qui perdent de la puissance par l'acceptation de leur dépendance

Ces pays se préoccupent peu de leur puissance sur l'échiquier international. Ils acceptent ou choisissent leur dépendance économique, la considérant comme minime et sans impact.

La France est l'archétype de cette typologie. Le pays ayant toujours réussi à reconquérir sa place au sein des puissances mondiales, il ne prend pas la mesure de l'importance de sa dépendance économique malgré des signaux perceptibles. Pourtant, après la seconde guerre mondiale, le général de Gaulle avait bien pris la mesure de la compétition mondiale. L'autonomie, l'indépendance et la sécurité furent des points significatifs de sa vision de la puissance et de la grandeur de la France. Peu suivi, le pays a décliné, des choix malheureux ont été faits, privilégiant le court-terme à une conception stratégique de la France.

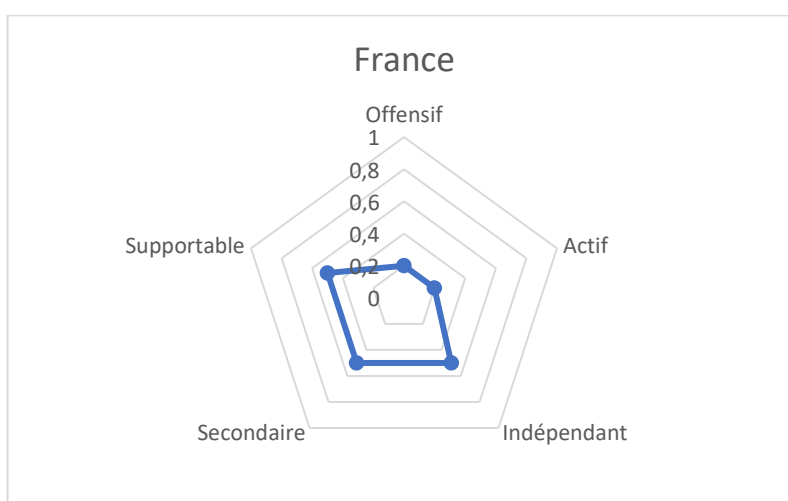
Pourtant, les dépendances économiques qu'elle subit aurait pu être réduites voire évitées. Par choix idéologique, la France a privilégié son image de « pays des droits de l'homme » et l'idéalisation du libre-échange plutôt que de tenter de conserver et d'accroître sa puissance dans la compétition que se livrent les puissances. La crise sanitaire débutée en 2020 a montré que le pays n'était pas préparé, les dépendances économiques n'ont pas été prises en compte à leur juste valeur.

Si l'on reprend les différentes dimensions de dépendances présentées plus haut, on comprend que la France aurait pu se soustraire aux dépendances économiques subies :

- La balance commerciale déficitaire de la France est la conséquence de l'abandon de l'industrie locale des biens de consommation à l'étranger.

- Comme le Japon, le financement de la dette publique aurait pu être essentiellement apporté par des institutions financières françaises.
- Le passage des fleurons français sous pavillon étranger pouvait être bloqué par un état fort en les considérant comme des secteurs stratégiques.
- Certaines technologies de pointe françaises rachetées par des entreprises étrangères – la plupart par des entreprises américaines – auraient nécessité un financement adéquat par des institutions financières françaises ou rachetées par des groupes nationaux.
- La France peut se doter d'un arsenal juridique afin de contrôler plus fortement les investissements étrangers mais aussi protéger nos grands groupes face aux attaques juridiques extérieures.

En fait, il n'existe aucune cohésion entre l'administration et les groupes privés pour faire bloc et préserver le patrimoine français.



Éclaircissement : La logique offensive de la dépendance ne fait pas partie de l'ADN de la France (0,2 Offensif), elle néglige totalement les dépendances économiques dont elle est l'objet (0,2 Actif) et conserve une relative indépendance (0,5 Indépendant), malgré tout, sa dépendance n'est ni vitale, ni secondaire (0,5 Secondaire) et est assumée par certains acteurs locaux quand d'autres ne la supporte pas (0,5 Supportable). Ce graphe peut rapidement évoluer si une ligne claire est définie.

Les pays sans puissance qui subissent leur dépendance

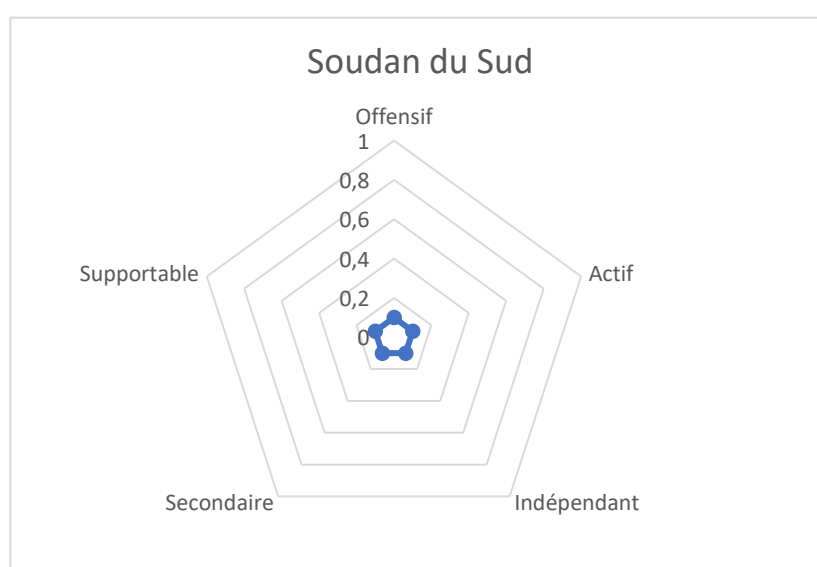
Ces pays ne peuvent pas accroître leur puissance car ils se trouvent dans un état de dépendance insoutenable vis-à-vis de l'extérieur. Le plus fréquemment, deux caractéristiques suivantes s'appliquent :

- Une forte asymétrie de la relation avec un ou des acteurs, qu'ils soient des organisations internationales, des entreprises ou des pays, conduisant à la soumission.
- Les besoins vitaux – sécuritaires, alimentaires ou énergétiques – ne sont pas satisfaits.

Prenons le cas du Soudan du Sud. Indépendant du régime de Khartoum depuis 2011, l'économie sud-soudanaise dépend de l'aide internationale – 11 milliards de dollars de 2005 à 2020, les biens de consommation sont importés pour une part de plus de 90%. De plus, des

conflits armés, qui remontent à plusieurs dizaines d'années en font un pays instable et non sécuritaire. La crise qui touche le Soudan du Sud est systémique et structurelle : Les conditions ne sont pas réunies pour que le Soudan du Sud accroisse sa richesse.

La marge de manœuvre est faible pour le Soudan du Sud. Les consortiums exploitant les champs de pétrole sont composés principalement de compagnies pétrolières étrangères : la China National Petroleum Corporation de Chine, la Oil and Natural Gas Corporation de l'Inde et Petronas de Malaisie. Le Soudan du Sud n'ayant ni l'expertise technique ni les ressources financières pour l'exploitation des hydrocarbures, il est soumis à la Chine. Et 99% des exportations de pétrole sont destinées à la Chine. Le pays se trouve dans une situation typique de dépendance extrême qui va en s'aggravant. Les catastrophes se sont aggravées : sécheresse, inondations et invasion de criquets pèlerins ont touché le pays. Elles ont précipité la population dans la famine et la misère.



Éclaircissement : Le Soudan n'a pas la capacité d'être offensif dans ses rapports de force (0,1 Offensif), il ne peut plus réagir sans intervention extérieure (0,1 Actif) et est totalement dépendant de son pétrole et de ses relations avec la Chine (0,1 Indépendant), ses besoins vitaux ne sont plus satisfaits (0,1 Secondaire). Sa situation est insupportable (0,1 Supportable).

Les stratégies d'évitement des dépendances

Précédemment nous avons étudié différents de dépendance économique afin de classer les acteurs en fonction de leur rapport à la dépendance. Bien que ceux-ci soient factuels, la réalité est bien plus complexe : la pluralité des partenaires et l'hétérogénéité des flux commerciaux créent des rapports de force multiples. Par exemple, Un pays peut être en état de dépendance subie vis-à-vis d'un acteur pour une certaine ressource mais assujettir ce même acteur pour un autre flux commercial. Rapporté au nombre de contreparties et de relations commerciales, cela devient vite très compliqué à gérer.

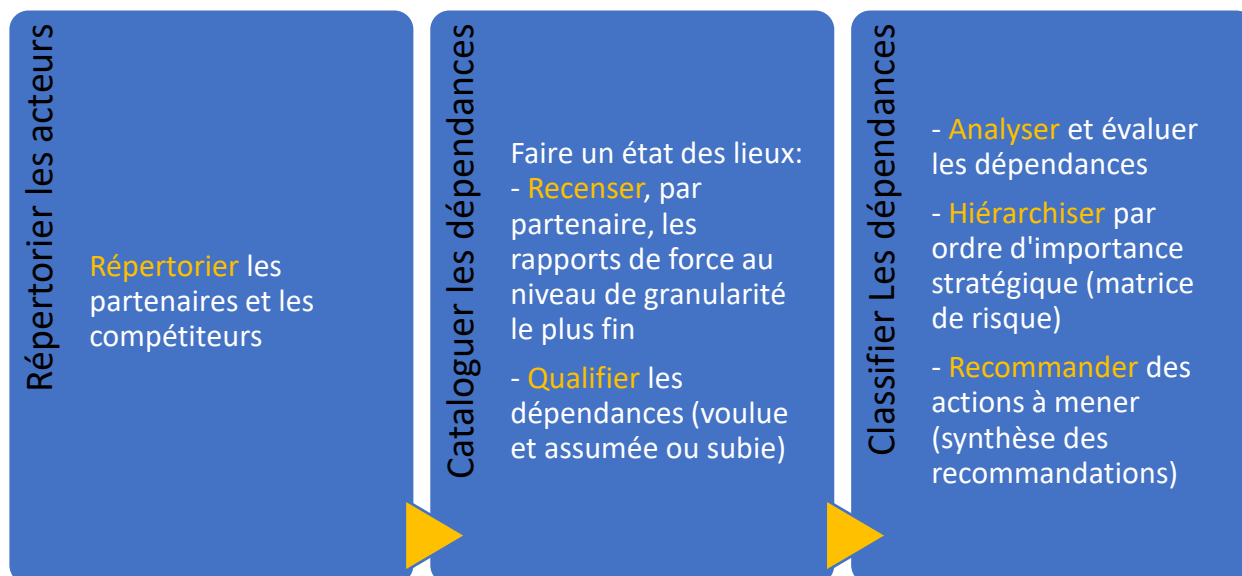
Afin de pouvoir maîtriser ses dépendances et tenter de les atténuer, à défaut de s'en libérer, il faut se doter d'outils afin de les piloter. Nous allons proposer une méthodologie qui se fonde sur les travaux du groupe de travail initié par la Médiation des Marchés Publics, le Centre de Médiation et d'Arbitrage (Médiation Inter-entreprise) et le Conseil National des Achats pour gérer les [situations de dépendance des entreprises](#). Leur charte nous servira de document originel que nous adapterons afin de mener la réflexion sur la gestion des dépendances d'un

Etat. Nous partons donc d'un cas général.

Pour gérer ce risque, il est nécessaire de mettre en place au plus haut niveau de l'Etat un processus dédié et un pilotage continu des relations internationales existantes et à venir.

Définir les situations de dépendances

Cette phase est composée de trois étapes :

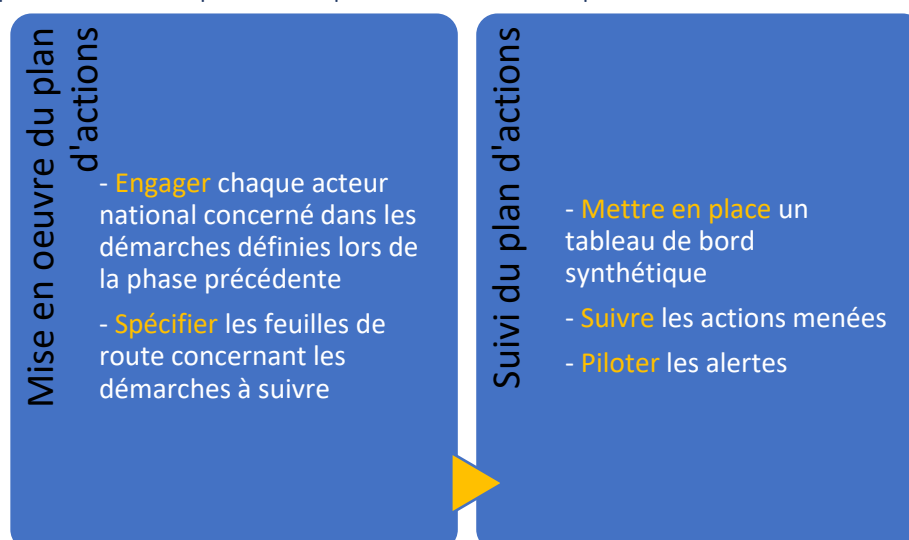


Pour répertorier les acteurs, il est important de définir les secteurs stratégiques et sensibles afin de questionner les entreprises et les services administratifs concernés du secteur les plus importants sur leurs relations avec les partenaires étrangers. Il faut collecter les données des différentes sources et mettre en place une automatisation de récupération des informations. Cela suppose de coordonner les différents ministères concernés.

On peut citer pour la France, sans être exhaustif, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Mer, le ministère des Armées, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Après ce recensement, il faut évidemment qualifier les dépendances selon les priorités définies par le pays et enfin, hiérarchiser les dépendances en fonction du risque perçu (risque faible, moyen ou élevé).

Définir le plan d'actions pour chaque situation et le piloter



Après s'être accordé avec les différentes parties prenantes de l'écosystème national sur les démarches à engager et la mise ne place du tableau de bord, le suivi doit permettre de prendre la mesure des progrès effectués pour atteindre l'objectif.

Il existe quatre types de situation :

- Assumer la dépendance : A partir du moment où la dépendance est un choix éclairé, il faut piloter la relation avec la contrepartie en toute transparence afin de la proroger sur le temps long. La coopération est le maître mot de cette relation.
- Prévenir la dépendance : Il faut développer des actions préventives en diagnostiquant le rapport de force existant ou en passe d'exister mais aussi préparer un plan d'actions à tenir dans le cas où la dépendance deviendrait insupportable. A un niveau supérieur, on peut envisager de créer un état de codépendance (on se place dans une relation inter-état) pour que l'autre acteur soit dépendant tout autant que le pays concerné sur un secteur distinct.
- Limiter la dépendance : Il faut étudier les possibilités de diversification (de la clientèle ou des fournisseurs de ressources), en en déterminant la faisabilité, préparer un plan de désengagement progressif si nécessaire. Il peut être intéressant de s'unir avec un d'autres acteurs dans une situation similaire pour modifier le rapport de force (on parlera alors de compétition i.e. compétition et coopération).
- Sortir de la dépendance : Tout d'abord, il y a besoin d'évaluer la faisabilité de la sortie par différents scénarii. Le but est de réduire ou de substituer la part des flux avec cette contrepartie tout en essayant de renégocier les conditions de la relation. Enfin, il est indispensable de trouver des solutions de substitution, de nouveaux partenaires.

II. État des lieux en France

Les besoins vitaux

- Agriculture et alimentation

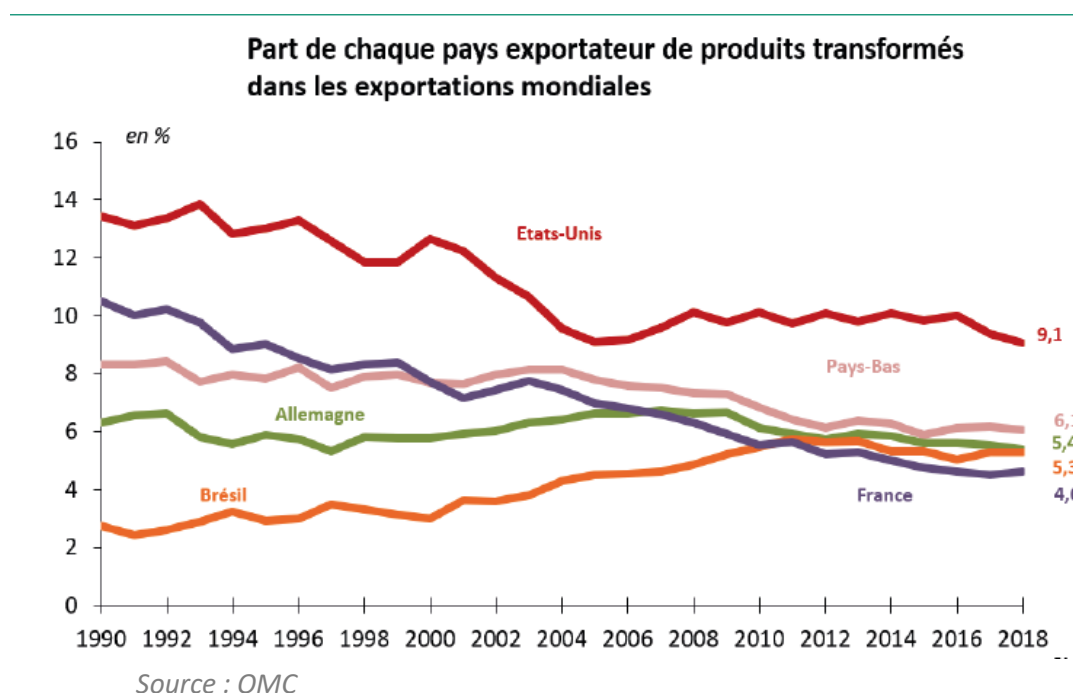
Depuis les années 1970, la France a été une grande puissance en matière d'exportation de son agriculture, et ce, jusque dans les années 2010. Ainsi, entre 1998 et 2017, les exportations françaises à l'international ont été divisées par 2. Cette érosion du marché est en partie due aux Accords de libre-échange signés à la fin des années 2010, ce qui va favoriser l'importation de produits agro-alimentaires à moindre coût mais ces denrées vont se retrouver en concurrence directe avec les productions agricoles locales, comme par exemple, la production de viande de volailles ou de bœuf. L'érosion du marché peut aussi être en partie due au vieillissement et à l'obsolescence des structures agricoles qui n'ont pas encore pris le tournant de la modernisation.

Le déclin de la compétitivité du secteur agroalimentaire peut se calculer avec le taux de couverture¹⁰. En France, on observe que le taux de couverture avoisine les 140% en 1988 et

¹⁰ Le taux de couverture est un indicateur permettant de mesurer la compétitivité d'un pays. C'est un indicateur mesurant l'indépendance économique d'un Etat. Il se calcule en faisant le rapport entre ses exportations et ses importations. Au-dessus de 100%, le secteur est considéré comme compétitif car les exportations couvrent les importations et inversement.

tombe à quasi 112% en 2018. Force est de constater que, même si la France reste encore compétitive dans le secteur agroalimentaire, elle a tout de même perdu 30 points de pourcentage en 30 ans, alors que le taux de couverture est resté quasi stable entre les années 1970 et 1990.

Une des principales zones d'exportation de produits agroalimentaires bruts et transformés est les pays de la zone Euro. Or, à partir de 2013, l'Europe traverse une crise et certains pays tels que la Grèce, le Portugal sont proches de la récession. Par conséquent, le marché se tend, et la pression concurrentielle est forte, la France perd des parts de marché notamment concernant l'exportation de céréales et produits céréaliers transformés, d'huiles et graisses, d'aliments pour animaux, de sucre, de vins et de boissons alcoolisées, au profit d'autres pays européens tels que la Pologne, la Roumanie ou les Pays-Bas.



Bien que la France ait perdu des parts de marché dans la zone Euro, elle a réussi à maintenir voire étendre ses exportations en Asie avec le lait et les produits frais, mais également au Maghreb et au Moyen-Orient avec les produits céréaliers. Cette compétitivité reste, malgré tout, fragile car la pression concurrentielle est forte et, parfois, agressive.

En matière d'alimentation, le consommateur cherche de plus en plus à se rapprocher des producteurs. Ainsi, les circuits courts, les ventes directes de producteurs et les coopératives locales connaissent un essor important depuis quelques années. Les rapports de la Cour des Comptes (5 mars 2019) et du Sénat (28 mai 2019) montrent que « les citoyens sont de plus en plus préoccupés par les aliments qu'ils consomment, et ce d'autant plus qu'ils sont importés de pays qui n'ont pas les mêmes conditions de productions des biens alimentaires »¹¹.

Afin d'accompagner cette dynamique, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les Chambres d'agriculture ont mis en place, depuis le 21 janvier dernier, le dispositif « Frais et

¹¹ Rapport des Chambres d'agriculture sur « La compétitivité du secteur agricole et alimentaire - ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française » - Janvier 2021, pp 5.

Local » afin de faciliter la mise en relation des producteurs et des consommateurs, l'objectif étant de valoriser et favoriser les productions locales. [Leur devise est la suivante](#) : « si l'on veut que notre agriculture reste française, que nos agriculteurs vivent de leur métier, chacun d'entre nous doit pouvoir mettre en œuvre cette volonté citoyenne d'accompagner nos agricultures par son acte d'achat ».

- L'accès à l'eau comme bien commun et inaliénable

Alors que l'ONU a reconnu, il y a une dizaine d'années, l'accès à l'eau comme droit humaine, en France, l'accès à l'eau reste un enjeu de santé publique car il participe à l'hygiène quotidienne et à la réduction des risques épidémiques. [Selon Hélène QUEAU](#), Directrice Pays d'Action contre la Faim en France, « en France métropolitaine, 300 000 personnes dont une proportion importante d'enfants ne bénéficient toujours pas de raccordement au réseau de distribution d'eau potable, 1,4 million ne bénéficient pas d'une eau de qualité suffisante pour la consommation et 7,5 millions de personnes n'ont toujours pas d'accès sécurisé à des équipements d'assainissement ».

Cet accès à l'eau potable et à l'assainissement est une volonté politique. Le débat économique sur l'enjeu vital de l'eau implique une réflexion sur la notion dépendance industrielle. Pour l'instant, c'est la société civile qui s'est emparée du sujet mais surtout sous l'angle de la revendication de gratuité. C'est pour cela que de nombreux maires - qui se sont regroupés en associations - souhaitent sortir des délégations de service public et des notions de rentabilité car selon eux, « l'eau est un bien public et doit échapper à la logique marchande »¹².

Ce type de prise de position n'ouvre pas d'horizon précis sur le plan industriel. Comment traiter l'eau et la distribuer sans passer par des opérateurs privés qui peuvent passer sous contrôle étranger, telle est la question qui devrait aussi être soulevée, compte tenu des failles apparues lors de la crise de la covid-19. La finalité industrielle d'un enjeu vital pour la survie des populations, prend d'autant plus de poids que se profile aux Etats-Unis la tendance à transformer le commerce de l'eau en actif financier avec son entrée sur le marché boursier américain depuis le 7 décembre 2020.

- Énergies

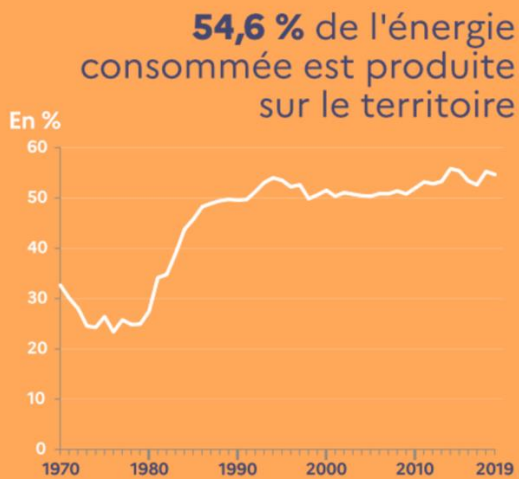
La France utilise différentes sortes d'énergie afin de dispenser aux populations, éclairage, chauffage, transports, etc.

Pour l'année 2019, le taux d'indépendance énergétique¹³ de la France a baissé de 0,6 point de pourcentage (54,6%) du fait de la diminution de la production primaire du nucléaire, de l'hydraulique et de l'augmentation de la consommation globale.

¹² BOUYSSOU P., Maire d'Ivry sur Seine, La lettre du cadre territorial, avril 2021.

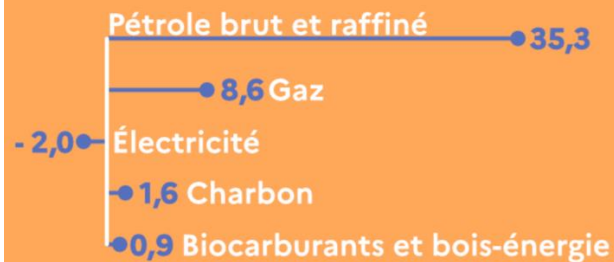
¹³ Selon l'INSEE, le taux d'indépendance énergétique est le rapport entre la production nationale d'énergies primaires (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et la consommation en énergie primaire, une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergies ou globalement toutes énergies confondues. Un taux supérieur à 100% (ex : l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Indépendance énergétique



Déficit commercial français en énergie

44 milliards d'euros en 2019

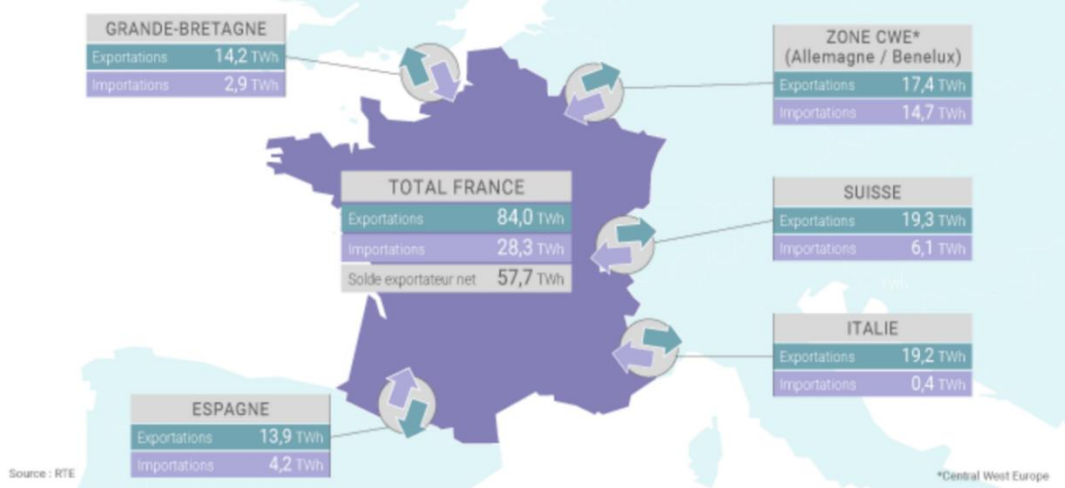


Source : *Connaissance des Énergies*, d'après RTE

A la suite de la guerre du Kippour et du choc pétrolier qui a suivi en 1974, la France a revu ses consommations énergétiques et a décidé de se tourner massivement vers la production électrique nucléaire afin de limiter sa dépendance envers les pays exportateurs d'énergies fossiles. Le nucléaire était désormais vu comme « un élément essentiel de l'indépendance énergétique du pays »¹⁴. C'est à cette période, et sous la présidence de Valéry GISCARD D'ESTAING, que verra le jour le « Plan MESSMER » qui prévoyait la construction de 13 réacteurs de 900 mégawatts (MW) sur 2 ans.

Au fur et à mesure des années, la France va devenir le 2^e pays mondial producteur d'électricité nucléaire. Ainsi, depuis les années 1990, près de 75% de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire. Cette part s'élevait à 70,9%¹⁵ en 2019. Par conséquent, la France exporte annuellement 84 TWh vers ses voisins européens.

France Solde des échanges d'électricité avec les pays voisins en 2019

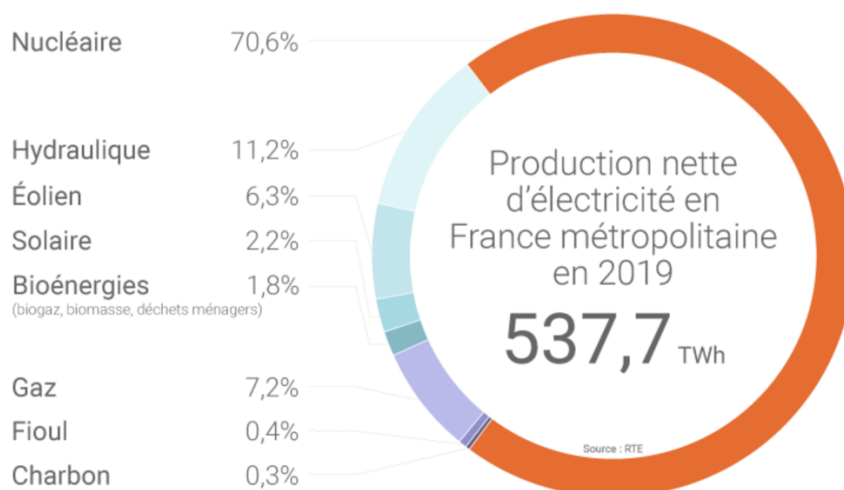


Source : *Connaissance des Énergies*, d'après RTE

¹⁴ VINDT G., « 1974 : le plan Messmer choisit l'option du tout-nucléaire », *Alternatives économiques*, hors-série pratique n° 069, 01/09/2014.

¹⁵ « [Country Nuclear Power Profiles : France 2018](#) », Agence internationale de l'énergie atomique, 2020.

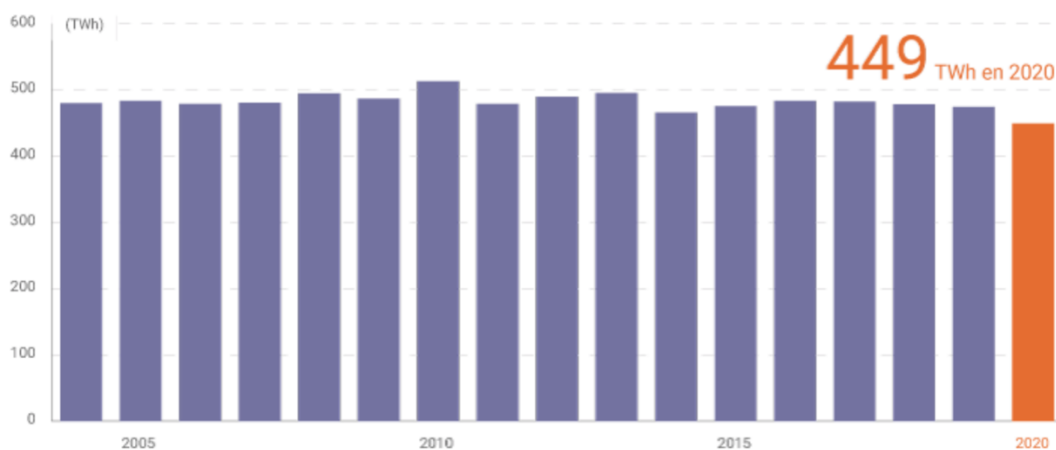
La diminution de la proportion de la production électrique nucléaire est en baisse du fait de l'accroissement de la production d'électricité dite « renouvelable » ou « verte » (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique). Ainsi, en 2019, cette production électrique « renouvelable » représentait 10,3% de la production française d'électricité et se répartissait comme suit : [l'éolien représentait 6,3%](#) de la production française, le solaire photovoltaïque représentait 2,2% et les bioénergies 1,8%.



Source : *Connaissance des Énergies, d'après RTE*

Bien que la consommation d'électricité en France métropolitaine soit stable depuis les années 2010 - du fait « d'un renforcement des actions d'efficacité énergétique (notamment dans les bâtiments), d'un ralentissement de la croissance économique (et démographique) et d'une [tertiarisation de l'activité](#) » - la production soulève deux problèmes majeurs : celui de [l'acquisition des 8 000 à 9 000 tonnes](#) d'uranium naturel pour la production nucléaire et celui de l'intermittence de production pour les énergies « vertes » qui, *de facto*, doit être palliée par une production plus constante (une production nucléaire).

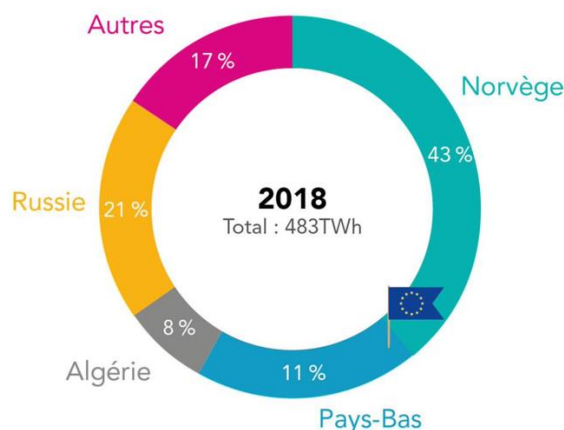
France métropolitaine Évolution de la consommation brute d'électricité



Source : *Connaissance des Énergies, d'après RTE*

Concernant la consommation de gaz naturel, la France est totalement dépendante d'autres pays, notamment européens, car le pays n'a pas de production propre. Ainsi, plus de 50% du

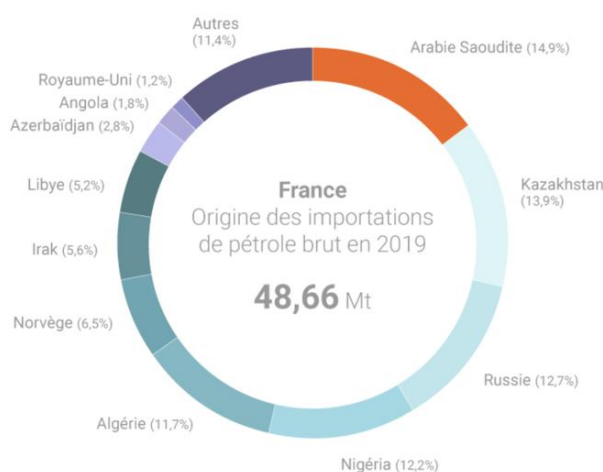
gaz naturel consommé en France provient d'Europe et le premier fournisseur de gaz que nous utilisons en France est la Norvège (39% en 2018).



Source : SOeS, BP Statistical Review of World Energy (Juin 2019)

En ce qui concerne la consommation française d'hydrocarbures, 99% de la consommation du pays est importé, le pourcentage restant était produit dans les bassins d'exploitation parisien et aquitain.

Bien que les importations de pétrole brut (*brent*) et raffiné stagnent, la France a revu sa copie en matière de dépendance depuis les années 1980. En effet, avant 1980, la France dépendait quasi intégralement du Moyen-Orient pour ses importations. Depuis les années 80 et les différents mouvements géopolitiques actuels, la France diversifie ses sources d'approvisionnement. Ainsi, bien que 51% du pétrole importé par la France soit encore importé des pays de l'OPEP,¹⁶ elle se fournit également auprès du Kazakhstan - qui est le 1er fournisseur de pétrole brut en France, en 2018, avec 13,9% des importations - de la Russie ou encore de la Norvège.

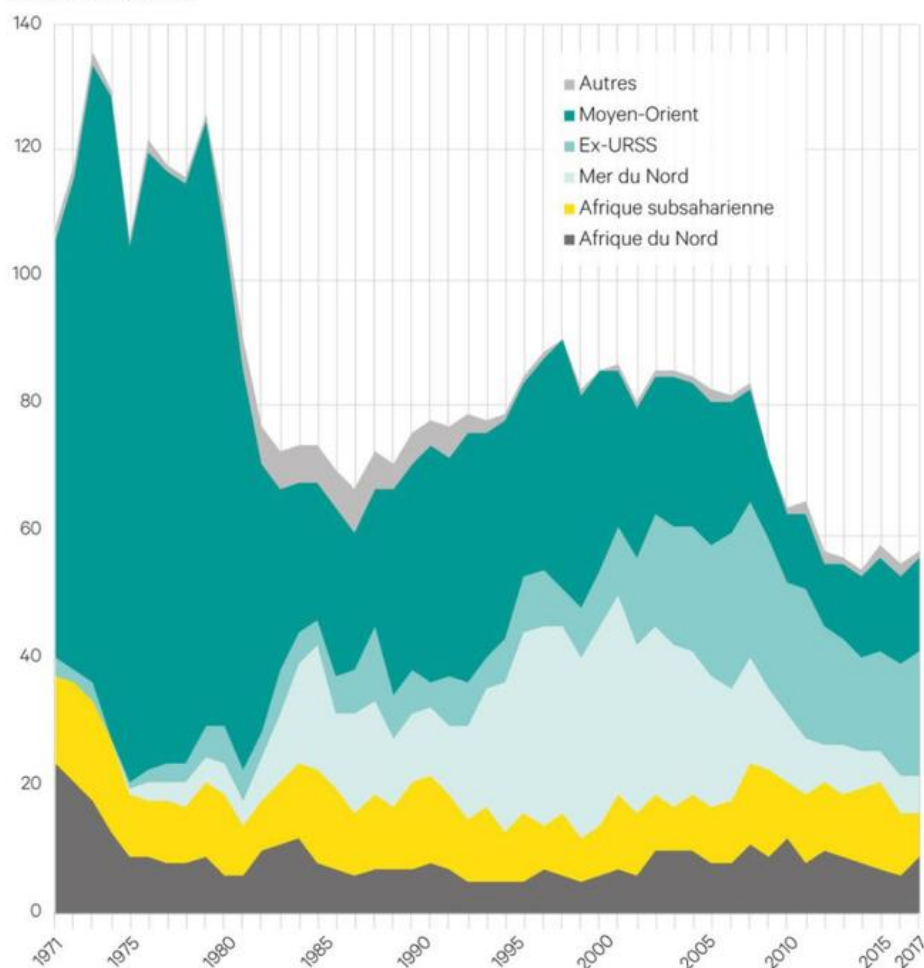


Source : Service des données et études statistiques, Ministère de la Transition écologique.

¹⁶ OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

Les importations de pétrole brut

En millions de tonnes



Source : SDES, Enquêtes auprès des raffineurs, douanes

- Transports

En France, historiquement, il existe plusieurs industries du transport telles que l'industrie automobile, ferroviaire, maritime ou encore les industries aéronautiques et spatiales.

L'histoire de l'industrie automobile commence, en France, à la fin du XIXe siècle avec la naissance des entreprises Panhard, Peugeot et Renault. En 2019, l'industrie automobile française se situe à la 5e place sur le plan Européen mais, depuis la crise de 2008, sa balance commerciale est déficitaire, elle perd de la vitesse et des parts de marché face aux importations étrangères, notamment d'Allemagne.

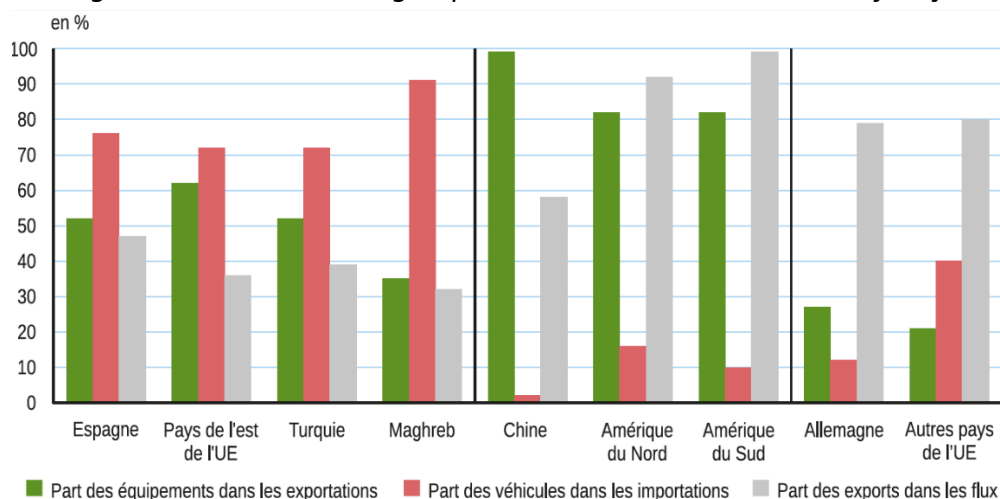
On peut constater un recul de la production française en 2019, ce qui influence les exportations qui chutent de 1,6%¹⁷ alors qu'elles avaient connu une progression aux alentours de 7% entre 2014 et 2018. La demande d'automobiles est toujours constante¹⁸, ce qui fait croître les importations de 3,8%¹⁹ en 2019.

¹⁷ BRAUN-LEMAIRE, I., « Analyse annuelle 2019 », [Le chiffre du commerce extérieur](#), 07/02/2020, pp. 4. 1

¹⁸ Avec la crise sanitaire liée au COVID-19, la demande a chuté de 80% en 2020 et, à ce jour, n'a pas encore repris.

¹⁹ BRAUN-LEMAIRE, I., « [Analyse annuelle 2019](#) », [Le chiffre du commerce extérieur](#), 07/02/2020, pp. 6.

Échanges internationaux des groupes multinationaux automobiles français en 2016



Source : Insee, Ofats, Douanes

Bien que les multinationales françaises « génèrent un chiffre d'affaires sur le territoire national de 107 milliards d'euros »²⁰, l'externalisation de la production et de l'assemblage dans des filiales étrangères représente 111 milliards d'euros.

Ainsi, la France est relativement dépendante d'autres pays, notamment pour la main-d'œuvre et les matières premières. Cela a été encore plus visible avec la crise sanitaire liée au COVID-19 durant laquelle, l'industrie automobile française a connu une baisse d'activité d'environ 80%. Bien que le secteur automobile soit un secteur stratégique pour la nation, elle devra, pour perdurer, « faire face à deux révolutions technologiques les plus importantes depuis l'invention du moteur à explosion, [...] elle doit réussir ces révolutions environnementale et numérique »²¹. Pour tendre vers ces objectifs, le plan « Produire en France les automobiles de demain » a été lancé début 2019, dans le but de relocaliser certaines parties de la production automobile sur le territoire national.

En matière d'aéronautique dans son acception large, c'est à dire, l'aéronautique civil, militaire et spatial, la France est le 2e exportateur mondial et représente 22%²² du marché international. Ce secteur industriel oligopolistique a vu ses parts de marché augmenter de 11,9%²³ en 2019, ce qui constitue un nouveau record historique. Bien que cette progression en 2019 soit qualifiée d'exceptionnelle (donc de ponctuelle), « la France a [tout de même] vu sa part de marché augmenter en 10 ans de 8 points »²⁴.

Ces augmentations s'expliquent majoritairement par la livraison d'avions assemblés, notamment d'Airbus, ces derniers représentant 50%²⁵ des exportations aéronautiques. La vente de parties d'avion ou de moteur dynamise cette croissance mais restent à la marge, comparativement à l'export d'avions assemblés.

Certains économistes tels que Pierre-André BUIGUES, Denis LACOSTE ou encore Elie COHEN, expliquent que la réussite de la France en matière d'industrie aéronautique est

²⁰ GOIN A., « L'industrie automobile en France : l'internationalisation de la production des groupes pèse sur la balance commerciale », *Insee Première*, n° 1783, novembre 2019,

²¹ Dossier de presse « Plan de soutien à l'automobile : pour une industrie verte et compétitive », 26/05/2020.

²² BUIGUES P-A., « L'aéronautique, le principal atout de la France », Blog TBSearch, pp.1, <https://www.tbsearch.fr/laeronautique-le-principal-atout-de-la-france-a-l'exportation/> consulté le 24/05/2021

²³ BRAUN-LEMAIRE, I., « *Analyse annuelle 2019* », *Le chiffre du commerce extérieur*, 07/02/2020, pp. 3.

²⁴ BUIGUES P-A., « [L'aéronautique, le principal atout de la France](#) », Blog TBSearch.

²⁵ Ibid.

« le résultat d'une stratégie industrielle qui s'appuie sur de forts atouts technologiques, des stratégies d'alliances européennes et une forte volonté politique de soutien à la filière »²⁶.

L'industrie navale française est une puissance historique du secteur. « Ses atouts stratégiques la placent parmi les meilleures industries navales au monde, notamment dans le secteur de la défense et de la plaisance »²⁷. On peut également dire que la France possède une « compétence complète », que ce soit sur les navires civils ou militaires, car elle est en mesure d'assurer toute la chaîne, de la conception à l'entretien des navires, en passant par la construction.

Le secteur naval français représente 10,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ce secteur est « très fortement exportateur : plus de 70% de chiffre d'affaires à l'exportation dans le nautisme, plus de 80% dans les paquebots et ferries et 30% pour les bâtiments militaires »²⁸. Bien qu'ayant connu une forte hausse dans les années 2014-2015, l'industrie navale française a connu une forte chute (-9%)²⁹ en 2019 qui peut s'expliquer par un nombre important de ventes en 2018 qui a été le second record de la décennie.

Même si depuis 2019 les chiffres ne sont plus aussi bons qu'ils n'ont pu l'être, la France « possède toujours de très grandes forces : un savoir-faire technique servi par une recherche maritime de haut niveau, une excellence opérationnelle, et un vrai dynamisme commercial »³⁰, ce qui permet à l'industrie navale d'exporter plus de 60% de sa production annuelle.

- Finance

On ne peut pas aborder la dépendance économique de la France sans s'intéresser à la monnaie et au secteur financier. En effet, la monnaie sert de moyen de paiement pour faciliter les échanges de biens et services.

L'euro, un choix délibéré d'abandon d'autonomie

L'Europe a fait le choix de se doter d'une monnaie unique, l'euro, afin d'éviter des taux de change volatils au sein de l'union européenne et donc de pénaliser le commerce intra-communautaire. La seconde raison est de contrecarrer la puissance du dollar américain sur la scène internationale. Le dollar représente près de 60% des réserves de change détenues par les banques centrales alors que l'euro ne représente qu'un peu plus de 20%³¹. Et plus de 40% des transactions de commerce international impliquant ou non des entreprises américaines sont libellées en dollar alors que l'euro est utilisé dans 30% des paiements internationaux. S'il est effectivement incontestable que l'euro se place comme deuxième monnaie dans le système monétaire international, cela n'est pas sans conséquence pour les économies des pays de la zone euro : la Banque Centrale Européenne, indépendante des États, est souveraine pour la politique monétaire européenne. Sa mission principale est la stabilité des prix au sein de la zone euro.

²⁶ Ibid.

²⁷ BEDEAU A., KERPOISSON M., BONDY P., MAHIEU M., « L'industrie navale française : s'inscrire dans la durée », *Ecole de guerre économique*, rapport, juin 2020, pp. 25.

²⁸ <https://es.ambafrance.org/L-industrie-navale-un-savoir-faire-francais>, consulté le 24/05/2021.

²⁹ BRAUN-LEMAIRE, I., « Analyse annuelle 2019 », *Le chiffre du commerce extérieur*, 07/02/2020, pp. 4. <http://lekiosque.finances.gouv.fr> consulté le 10/05/2021.

³⁰ LENOIR L., « Les chantiers navals français, champions aux mille savoir-fait », *Le Figaro*, 11/08/2018.

³¹ La [part du dollar dans les réserves de change mondiales](#) atteint son niveau le plus faible en 25 ans (imf.org).

Si chaque pays membre conserve sa politique budgétaire menée selon sa situation économique propre, des contraintes leur ont été imposées afin de justifier une politique monétaire commune :

- Le déficit public doit être inférieur à 3% du PIB.
- La dette publique brute doit être inférieure à 60% du PIB.

Si ces critères de convergence ne sont pas respectés, le pays peut être sujet à avertissement puis à sanction. Cependant, ils ont été assouplis depuis 2005 si l'on justifie de réformes structurelles engagées. En 2020, ils ont été abandonnés exceptionnellement pour faire face à la crise économique déclenchée par la crise sanitaire. Cette mesure n'est que temporaire.

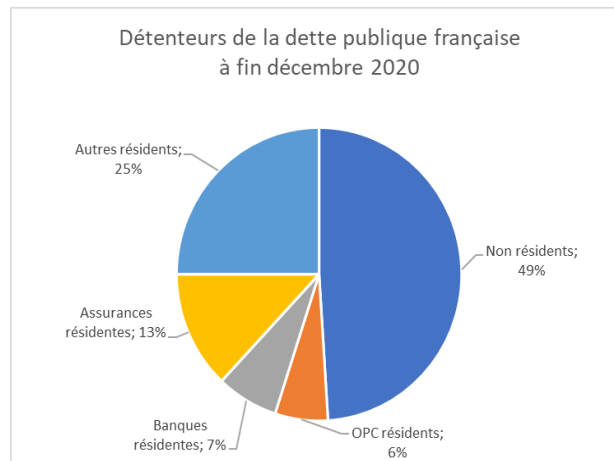
La limitation des politiques budgétaires par ces règles ne laisse que peu de recours aux pays membres pour des relances budgétaires. Avec la crise de la covid-19, la relance budgétaire commune a été très longue à être mise en œuvre. La Banque Centrale de Francfort, dont les statuts sont inspirés par la Bundesbank, privilégiait l'orthodoxie budgétaire : cela profite à l'Allemagne qui dégage des excédents budgétaires et commerciaux, au détriment des autres pays, notamment les pays du sud de l'Europe, mais aussi la France, les situations économiques étant divergentes.

[La dette française, une dépendance croissante aux prêteurs étrangers](#)

Depuis le début des années 2000, la dette publique française s'est fortement accrue. Elle représentait 60 % du PIB en 2000. La crise sanitaire et les mesures de soutien à l'économie l'ont fait s'envoler de 97,6% du PIB à fin 2019 à 115,7% fin 2020. Elle se chiffre à 2650 milliards d'euros³². La BCE ayant été accommodante avec une politique de taux bas, elle a facilité l'endettement des États. Mais cette situation n'est que temporaire, les taux d'intérêts risquent de remonter, ce qui entraînera une charge de la dette plus importante pour la France.

Cette caractéristique place l'État dans une situation de dépendance vis-à-vis des marchés financiers. A cette dépendance, s'ajoute le fait que plus de 50% de sa dette est détenu par des investisseurs étrangers : cela a été un choix de l'Agence France Trésor afin de diversifier la base des détenteurs de la dette française. Mais, autant un investisseur français pourra se permettre de conserver la dette française en attendant des jours meilleurs, autant les non-résidents ont un comportement pro cyclique : s'il existe le moindre problème de perte de confiance dans la notation de la France, les fonds sont rapatriés. Il existe alors un risque d'augmentation du coût de la dette. L'exemple grec, espagnol ou italien n'est pas si éloigné... On se rappellera leurs difficultés à rembourser leur dette et donc à se refinancer.

³² [La dette publique de la France](#) a atteint « son niveau le plus élevé depuis 1949 » (lemonde.fr).



Source : lafinancepourtous.com, d'après l'Agence France Trésor

Le Japon, avec une dette estimée entre 238% et 250% du PIB, à la différence de la France, préfère se refinancer exclusivement sur son marché domestique afin de conserver la maîtrise de sa dette. Avec une indépendance toute relative, la Banque du Japon coordonne sa politique monétaire à la politique budgétaire du gouvernement. Plus de 60 % de sa dette est détenue par la Banque du Japon, un tiers par des investisseurs institutionnels japonais qui font preuve de patriotisme économique, et le reste, soit environ 6 %, par des étrangers.

Les besoins secondaires

- Travail

Selon le rapport « Emploi, chômage, revenus du travail » réalisé par l'OCDE en 2020, « la France occupe la 5e position des pays [européens] ayant les coûts horaires les plus élevés »³³. En moyenne, en 2019, le coût horaire de la main-d'œuvre est de 37,30 €. Comparativement, le coût moyen horaire en Europe s'élève à 27,80 € mais la plage s'étend de 6€/h en Bulgarie à 46€/h au Danemark. Aussi, la libre circulation des travailleurs au sein de l'espace Schengen a une influence sur les taux de chômage et d'employabilité³⁴ de la France.

Par exemple, des travailleurs Bulgares, Roumains ou Lituaniens (dont les coûts horaires sont les plus faibles de l'UE, se situant en dessous de 10€/h) qui migrent vers les pays voisins dont les coûts du travail sont plus importants, accepteront bien volontiers de travailler en dessous du coût horaire du travail de ces pays car ils seront toujours plus rémunérés que s'ils travaillaient dans leur pays.

³³ Rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », coll. Insee Références, éd. 2020, pp.168

³⁴ Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler. Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. C'est une mesure jugée plus pertinente que le taux de chômage pour analyser la situation du marché du travail d'un pays.

	Coût horaire de la main-d'œuvre en 2019 (en euros)	Salaire et traitement brut horaire moyen en 2019 (en euros)	Part des salaires et traitements bruts dans le coût du travail (en %)	Cotisations sociales et autres à charge de l'employeur en 2019 (en euros)	Moyenne d'heures travaillées par salarié en 2016 (en heures)	Écart de salaire horaire moyen entre femmes et hommes en 2018 (en %)	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en 2019 (en %)
Bulgarie	6,0	5,0	83,3	1,0	1 742	13,9	66,0
Roumanie	7,3	nd	nd	nd	1 859	9,7	56,8
Lituanie	9,5	8,9	93,7	0,6	1 741	14,7	72,5
Lettonie	10,4	8,1	77,9	2,3	1 744	13,0	70,7
Pologne	10,4	8,5	81,7	1,9	1 750	16,4	61,1
Hongrie	10,7	8,5	79,4	2,0	1 821	11,7	63,0
Croatie	11,1	9,4	84,7	1,7	1 783	12,8	57,1
Slovaquie	12,7	9,3	73,2	3,4	1 706	19,5	62,4
Estonie	13,5	9,9	73,3	3,5	1 794	24,1	71,9
Rép. tchèque	13,6	9,9	72,8	3,7	1 757	15,0	68,1
Portugal	13,7	10,8	78,8	2,8	1 761	19,5	67,6
Malte	14,2	13,1	92,3	1,1	1 883	14,1	63,6
Chypre	15,3	12,9	84,3	2,5	1 881	20,9	65,2
Grèce	16,6	12,4	74,7	4,3	1 840	nd	47,3
Slovenie	19,2	16,1	83,9	3,1	1 654	9,8	68,6
Espagne	21,4	15,8	73,8	5,7	1 767	19,5	57,9
Royaume-Uni	27,3	22,8	83,5	4,5	1 925	21,1	71,1
Italie	27,9	19,8	71,0	8,1	1 725	15,6 ²	50,1
Irlande	31,6	26,8	84,8	4,8	1 758	22,5 ²	64,2
Finlande	34,8	27,9	80,2	6,8	1 673	15,2	71,8
Autriche	35,0	25,6	73,1	9,4	1 749	21,3	69,2
Pays-Bas	35,3	27,2	77,1	8,1	1 799	20,8	74,1
Allemagne	35,9	28,3	78,8	7,7	1 678	24,7	72,8
France	37,3	25,5	68,4	11,7	1 579	12,5	62,4
Suède	39,0	26,3	67,4	12,6	1 699	8,7	75,4
Belgique	40,8	29,9	73,3	10,9	1 561	10,6	61,7
Luxembourg	41,4	36,4	87,9	4,8	1 712	13,0	63,6
Danemark	46,0	39,8	86,5	6,2	1 625	14,7	72,0
UE28	27,8	21,4	77,0	6,4	1 742	18,2e	64,1
Zone euro¹	31,3	23,5	75,1	7,9	1 688	19,3e	63,1

nd : résultat non disponible. e : estimations. 1. La zone euro comprend 19 pays. 2. Pour l'Union européenne et la zone euro, données estimées comme moyennes des écarts nationaux, pondérées par l'emploi salarié dans les secteurs marchands de chaque pays (hors Grèce, Irlande et Italie, pays pour lesquels les données 2018 ne sont pas disponibles). Pour l'Irlande et l'Italie, les données portent sur l'année 2017.

Note : les colonnes 1 à 6 reposent sur les enquêtes européennes quadriennales sur le coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires. Entre deux années d'enquête, les niveaux de coût et les écarts de salaire horaire femmes-hommes sont estimés en appliquant des évolutions issues d'autres sources (les DADS ou les DSN et l'indice du coût du travail pour la France). En France et dans la plupart des pays, les heures travaillées issues de ces enquêtes sont calculées à partir des déclarations des employeurs. Au Royaume-Uni, elles le sont à partir de celles des salariés. Champ : colonnes 1 à 6 : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la NAF rév. 2), entreprises de 10 salariés ou plus ; colonne 7 : ensemble des personnes.

Source : Eurostat, enquête Labour Cost Survey

Ces migrations ont deux effets : le premier est de « casser » le prix horaire de la main-d'œuvre sur le marché français imposant, en quelque sorte aux Français de travailler pour « moins cher » qu'ils ne l'auraient pu, sous peine de ne pas trouver d'emploi. Le second effet de ces migrations pour le travail est d'augmenter - artificiellement, en quelque sorte - le taux de chômage dans le sens où ces emplois ne seront pas occupés par des locaux.

En revanche, force est de constater que la France a besoin de cette main-d'œuvre extérieure saisonnière, notamment dans le secteur agricole. La crise sanitaire liée au COVID-19 l'a effectivement mise en exergue - dans le sens où nombre de producteurs agricoles/viticoles ont perdu une majorité de leurs récoltes - notamment de produits frais tels que les fruits et les légumes - du fait que les déplacements de populations étaient limités voire interdits. La crise sanitaire a également accéléré la polarisation du marché de l'emploi. En France, selon les économistes de l'OCDE³⁵, le nombre d'emplois moyennement qualifiés tend à s'amenuiser tandis que le nombre d'emplois peu qualifiés et hautement qualifiés s'accroît. Ainsi, les migrations de main-d'œuvre est une réponse à cette demande.

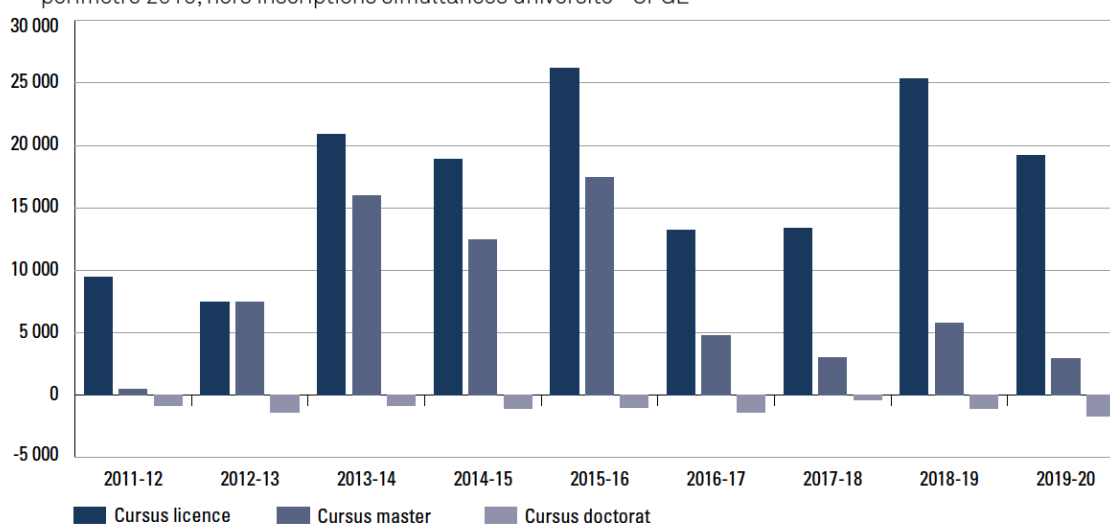
³⁵ NORMAND G., « Emploi : l'OCDE tire la sonnette d'alarme », *La tribune*, 25/04/2019.

- Enseignement supérieur et recherche (ESR)

Comme vu précédemment, la possible polarisation du marché de l'emploi pourrait être un facteur de destruction de certains types d'emploi mais aussi un vecteur d'accroissement des inégalités sociales chez les actifs. « Face à la possible destruction d'emplois, l'un des enjeux majeurs est la formation. La France dépense beaucoup d'argent en formation [32,6 milliards d'euros, soit 1,3% du PIB annuel³⁶], mais elle forme assez peu de gens en comparaison internationale. Un tiers des salariés ont accès à une formation chaque année. C'est trois fois moins pour les personnes peu qualifiées, qui sont notamment dans les emplois qui risquent d'être automatisés. Il y a un véritable enjeu pour faire monter le système de formation professionnelle en couverture de ces personnes-là. »³⁷

En 2019-2020, la France a recensé 2,73 millions d'inscriptions dans l'enseignement supérieur. Ce nombre est en constante augmentation chaque année (+1,8% en moyenne, sur les 5 dernières années). Les étudiants étrangers en mobilité internationale représentent, en moyenne, 13,1% à l'Université. Ce taux est croissant avec le degré d'étude. Les étudiants étrangers en mobilité internationale représentent 9,8% en cursus Licence, 15,7% en cursus Master et 39,3% en cursus Doctorat. Ces taux reflètent une certaine attractivité et de rayonnement de la France sur le plan international et auprès des étudiants étrangers.

1 **Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre 2019, hors inscriptions simultanées université - CPGE**



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

La France s'inscrit dans une dynamique d'attractivité auprès de ces étudiants, notamment depuis 2019, avec la stratégie « Bienvenue en France » qui présente des dispositifs de facilitation d'accès aux démarches administratives (obtention de visa), et d'intégration (programme de formation de français langue étrangère, conditions d'accueil, etc.). Cette stratégie s'accompagne également de mesures financières telles que la différenciation des frais de scolarité pour les étudiants européens, diverses bourses et exonérations.

Parallèlement aux étudiants étrangers venant faire leurs études supérieures en France, des étudiants français partent faire leurs études à l'étranger. Ces derniers représentent 258 400

³⁶ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, *Note d'information du SIES*, MESRI-SIES, mai 2021.

³⁷ CARCILLO S., « Emploi, chômage, revenus du travail », coll. Insee Références, éd. 2020.

étudiants, soit 5% du nombre total d'étudiants en mobilité internationale, en 2016-2017³⁸. Cela représente une augmentation de 16,6% entre 2012-13 et 2016-17. La France est le 6e pays d'origine des étudiants en mobilité internationale.

Au regard des flux d'étudiants en mobilité internationale entrants et sortants, « la France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités entrante et sortante par rapport aux autres pays avec un flux net³⁹ de + 169 000 d'étudiants en mobilité internationale »⁴⁰

Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2019-2020

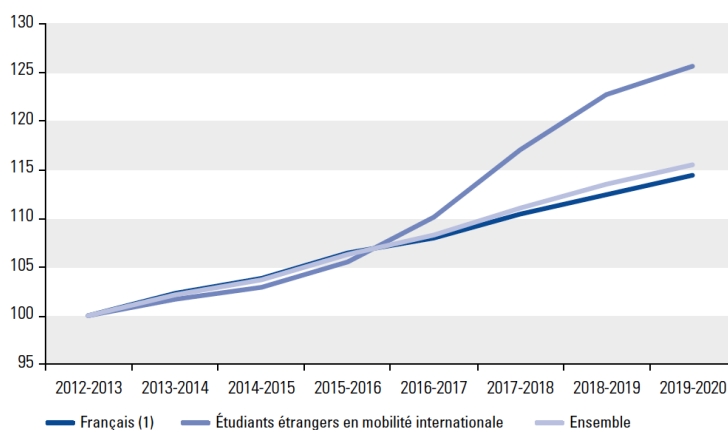
	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	14 086	64,0	12 968	70,8	4 153	93,9	31 207	70,8
Europe hors UE	3 130	80,4	2 810	85,2	903	94,2	6 843	84,2
Afrique	47 000	98,9	52 951	97,2	7 374	95,0	107 325	97,8
Amérique	7 275	76,3	7 503	80,8	2 699	95,0	17 477	81,1
Asie	17 647	86,5	14 758	88,6	6 549	96,8	38 954	89,0
Océanie	181	20,4	94	56,4	27	92,6	302	38,1
Non renseignés	20	95,0	10	100,0	2	100,0	32	96,9
Ensemble	89 339	88,3	91 094	90,3	21 707	95,3	202 140	90,0
En % du nombre d'étudiants	9,0		15,6		39,3		12,4	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Source : MESRI-SIES, enquête menée par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur

Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)



1. Y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français. En 2019-20, ils sont au nombre de 79 600 (soit 3,3% des étudiants Français ou résidents).
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011)

Source : MESRI-SIES, enquête menée par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur

En ce qui concerne le rayonnement de la France à l'international en matière de recherche scientifique, cette dernière est classée au 5e rang⁴¹ des pays de l'OCDE (avec 2,23% du PIB dédié) pour la recherche et le développement. Quant aux publications scientifiques, elle se classe au 6e rang mondial. Les chercheurs français se voient régulièrement récompensés de prix honorifiques tels que les Prix Nobel, Turing, Breakthrough, Lasker, Kavli ou encore la

³⁸ ROSENWALD F., *Repères et références statistiques*, MESRI-SIES, 2020, pp.180.

³⁹ Le flux net correspond au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

⁴⁰ ROSENWALD F., *Repères et références statistiques*, MESRI-SIES, 2020, pp.180.

⁴¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Stratégie nationale de recherche - France Europe 2020*, 2014, pp.3.

Médaille Fields.

Chaque année, la France forme près de 12 000 docteurs dont 41% sont des étrangers. Les docteurs ne sont qu'une infime partie de l'emploi scientifique qui représente près de 400 000 postes ETP⁴². Cette population a augmenté de 22% entre 2001 et 2011, selon le rapport sur « l'état de l'emploi scientifique en France ». Aussi, nombre de chercheurs français - qui représentent 62% de l'emploi scientifique - quittent le territoire, faute de moyens financiers et humains notamment, pour d'autres pays tels que les États-Unis, le Canada ou l'Allemagne.

Bien que la France paraisse rayonner en matière d'ESR, les budgets alloués à la recherche peuvent paraître négligeables comparativement aux budgets de R&D de certaines firmes. Par exemple, la France investit environ 20 milliards d'euros par an (d'ici 2030) - investissement qui peut paraître conséquent - c'est ce « qu'Amazon injecte tous les ans depuis 2017 dans sa recherche. Google investit 16 milliards par an, Samsung 15 milliards, Microsoft 12 milliards, Apple 11 milliards, etc. L'état investit moins que les géants de la technologie mondiale »⁴³

- Tourisme et loisirs

En 2018, la France était le pays le plus visité au monde, avec plus de 89 millions d'arrivées de touristes internationaux. Elle se situait au 3e rang mondial en termes de recettes, derrière l'Espagne et les États-Unis (55,5 milliards d'euros en 2018). La consommation touristique intérieure atteignait 7,4 % du PIB français en 2018.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu un impact très fort sur le tourisme, détériorant fortement cette économie en faisant chuter la consommation touristique depuis le début de la crise.

Consommation touristique en France et poids dans le PIB

	2017 (p)	Évolution 2017/2016 (en %)
Consommation touristique intérieure (en milliards d'euros courants)	168,0	6,1
Visiteurs résidents	103,7	4,8
Visiteurs non résidents	64,2	8,2
Poids de la consommation touristique intérieure dans le PIB (en %)	7,2	
Visiteurs résidents	4,5	
Visiteurs non résidents	2,8	

(p) : provisoire.

Source : DGE, *Compte satellite du tourisme, base 2010*

Selon la Banque de France, les recettes touristiques internationales de la France ont été de 12,3 milliards d'euros (Mds€) au premier semestre 2020 contre 25,5 Mds€ de janvier à juin 2019, soit une perte de 13,2 Mds€ (-51,9 %). D'après les premières estimations d'Atout France, les pertes potentielles de recettes touristiques globales pour l'année sont estimées entre 50 et 60 Mds€, soit une baisse comprise entre 30 et 35 % de la consommation touristique annuelle.

Pour mieux comprendre le poids des touristes étrangers dans notre économie, les touristes

⁴² ETP : équivalent temps plein.

⁴³ LOURENCO C., interview d'E. CHARPENTIER dans « Prix Nobel : Pourquoi les chercheurs français fuient-ils l'Hexagone ? », *Voix d'Europe*, 09/10/2020.

chinois représentent 7%⁴⁴ des recettes de la France. Ils sont plus de 2 millions à venir visiter notre pays chaque année, ce qui génère environ 4 milliards d'euros de recette.

L'industrie touristique de la France ne peut se priver du potentiel chinois, touristes qui dépensent le plus dans l'Hexagone, mais également de tous les autres visiteurs internationaux.

La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière la dépendance économique de la France dans ce secteur. En effet, chaque pays fermant ses frontières, plus aucun flux touristique n'est possible et plus aucune entrée financière également.

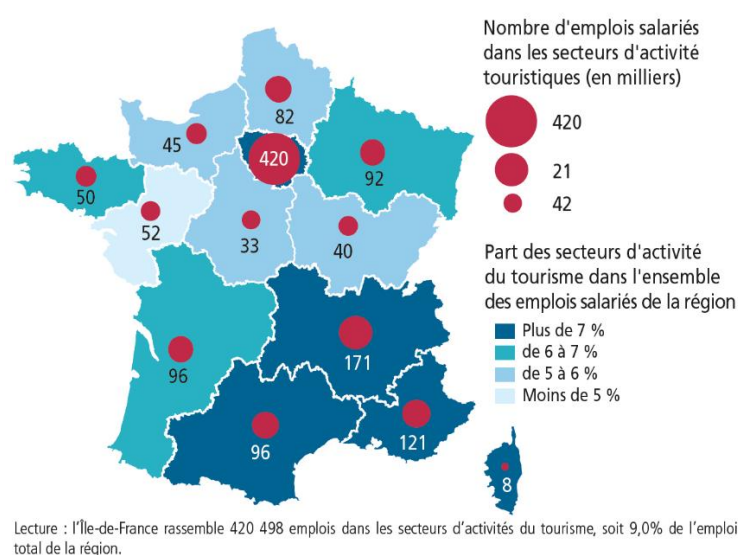
Pour remédier à cela, l'État, au travers de différents dispositifs financiers et aides, a essayé d'accompagner et de soutenir le tourisme, secteur important dans notre économie.

Cependant et malgré toutes ces aides, au lendemain de la levée du troisième confinement, l'économie touristique de notre pays présente un bilan fortement négatif. Beaucoup d'éléments divers et conjoncturels peuvent expliquer cet état de fait. Nous concernant, c'est par l'angle de la dépendance économique de la France que nous allons montrer que malgré un sursaut de vision économique, ce secteur n'a pas pu ou su travailler totalement et efficacement avec l'État.

Chaque année, notre pays accueille plusieurs millions de touristes nationaux, européens, internationaux. La France, depuis plusieurs années, ambitionne d'accueillir dans un horizon proche plus de 100 millions de touristes internationaux par an.

Pour ce faire, il était indispensable de pouvoir faire la promotion à l'international des territoires touristiques français. Ainsi, en 2009 Atout France a été créé. Ce GIE est né du rapprochement de Maison de la France, une agence de promotion de la destination France à l'étranger, et d'ODIT France, une agence d'ingénierie touristique. Cette structure a principalement pour mission de promouvoir la destination France à l'étranger.

Effectifs salariés dans les secteurs d'activité du tourisme



Source : AcoSS au 1^{er} janvier 2018

⁴⁴ <https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/comment-lepidemie-de-coronavirus-rend-visible-notre-dependance-economique>.

Cependant, différents opérateurs touristiques réclament depuis plusieurs années que la promotion de la France en matière de tourisme soit également faite au niveau national mais sans être réellement entendu. Pourtant, ces opérateurs nationaux, souvent à l’initiative d’innovations dans le secteur, ont quelques arguments pertinents aussi bien économiquement que socialement que d’un point de vue d’aménagement du territoire hexagonal.

Cette demande de promotion d’un tourisme domestique, autrement dit des Français dans leur propre pays, n’a trouvé un écho auprès des politiques que grâce aux restrictions et conséquences causées par la pandémie.

Ainsi, Atout France lançait en juin 2020 une véritable campagne nationale de promotion de la destination France pour les Français. Cette année encore, une nouvelle campagne sera diffusée afin d’enjoindre les Français à voyager dans leur pays mais il ne serait pas étonnant que ces campagnes de promotion soient remplacées par des campagnes à l’international, une fois les flux touristiques mondiaux relancés.

Force est de constater, que la promotion d’un tourisme domestique a dû attendre l’apparition de la crise de la COVID et la fin du premier confinement, ce qui est révélateur de la difficulté de penser et de mettre en place des stratégies sur le moyen terme. Autrement dit, l’immédiateté des recettes engrangées par ce secteur a toujours guidé les décisions politiques au détriment d’une stratégie nationale forte, en parallèle d’une stratégie internationale.

Pourtant, la France a réussi à résister grâce à cette mobilisation du tourisme domestique. Ainsi, **53%** des Français sont partis en vacances en juillet et août dont 94%⁴⁵ d’entre eux sont restés en France, grâce à la qualité et à la diversité de l’offre française qui a permis à de nombreuses destinations d’attirer des clientèles nouvelles.

Arrivées, nuitées et recettes par continent

Continent de résidence	Arrivées de touristes (en millions)	Nuitées de touristes (en millions)	Arrivées d’excursionnistes (en millions)	Recettes* (en milliards d’euros)
Europe	68,3	428,2	114,8	35,9
Union européenne (28)	59,6	56,9	59,6	29,2
Zone euro (19)	44,5	42,2	44,1	21,9
Amérique	8,7	68,9	3,0	7,1
Asie et Océanie	5,9	40,5	1,9	8,4
Afrique	2,8	36,7	0,8	2,3
Ensemble des visiteurs internationaux	86,9	583,0	120,5	53,7

*Touristes et excursionnistes. Champ : Tourisme international en France métropolitaine.

Source : DGE, Banque de France, enquête EVE 2017

Ces évolutions de comportements touristiques ont permis de limiter la dégradation d’un secteur mais ont également relancé un autre sujet caractéristique du secteur : la problématique des emplois saisonniers.

En effet, cette question est récurrente dans le secteur. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d’emplois liés à ce secteur ne sont pas pourvus. Différents rapports ministériels et parlementaires ont été produits sur la base de ces constats. Dans chacun de ces rapports, des recommandations ont été faites sans qu’aucune n’aboutisse réellement.

⁴⁵ Ibid.

Aujourd'hui, le secteur touristique continue à être en recherche de salariés saisonniers. Ainsi, chaque année, ce sont plus de 100 000 emplois qui ne sont pas pourvus. La crise a confirmé cette tendance.

La promotion d'un tourisme domestique contraint par une activité touristique mondiale quasiment à l'arrêt et l'évolution des comportements touristiques ont mis en lumière la difficulté de penser sur le long terme le statut des saisonniers afin de rendre ces emplois plus attractifs et donc pérennes, et plus généralement cette thématique.

La dépendance économique dans ce secteur tient à la facilité que l'État a à combler financièrement un secteur dont on sait qu'il sera bénéficiaire une fois l'économie mondiale relancée.

Alors qu'une réflexion globale entre opérateurs et représentants étatiques de ce secteur pourrait permettre de rendre pérenne des emplois saisonniers, qui ne sont pas délocalisables, permettre le développement et l'aménagement des territoires et des transports, mais également de recréer une dynamique territoriale.

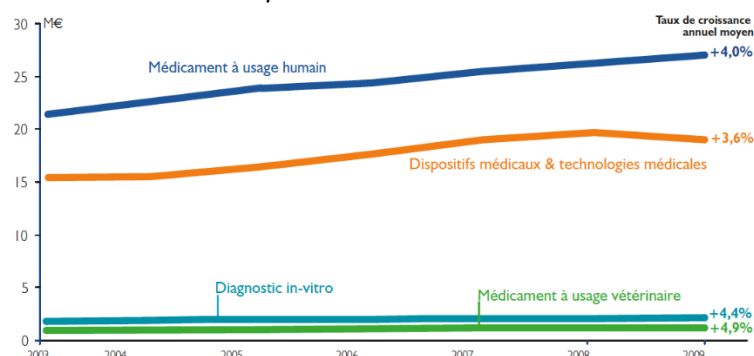
En résumé, une thématique comme le tourisme mériterait d'arrêter d'être pensée en silo mais de manière transversale et évolutive, biais cognitif qui potentiellement pourrait remédier à ce manque de vision.

- Santé

Le secteur de l'industrie de la santé, qui regroupe les médicaments humains et vétérinaires, les dispositifs médicaux, les technologies médicales et les diagnostics *in vitro*, est un secteur majeur et stratégique pour la France. En effet, ce dernier produit de manière significative pour alimenter le marché international et a une grande capacité d'innovation.

L'industrie de la santé est « l'un des principaux marchés mondiaux en termes de consommation »⁴⁶. Les ventes de produits pharmaceutiques ont connu une croissance quasi-constante se situant autour des 2% annuels, entre 2014 et 2018⁴⁷. Ainsi, en 2019, la vente de produits pharmaceutiques a augmenté de 10,4%⁴⁸. Ces exportations sont en direction majoritairement des États-Unis.

Évolution de la taille du marché domestique 2003-2009



Source: LEEM, SIMV, SNITEM, SIDIV, INSEE, Rapport PIPAME

⁴⁶ QUEUNIET V., « Les industries de la santé », *Synthèse prospective emploi-compétences*, n° 57, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pp. 4.

⁴⁷ BRAUN-LEMAIRE, I., « Analyse annuelle 2019 », *Le chiffre du commerce extérieur*, 07/02/2020, pp.2, <http://lekiosque.finances.gouv.fr> consulté le 10/05/2021.

⁴⁸ BRAUN-LEMAIRE, I., « Analyse annuelle 2019 », *Le chiffre du commerce extérieur*, 07/02/2020, pp.4, <http://lekiosque.finances.gouv.fr> consulté le 10/05/2021.

En revanche, depuis le début des années 2000, ce secteur industriel connaît un ralentissement de sa croissance, du fait, notamment de la perspective attractive des pays émergents. Pour pouvoir rester concurrentiel les industriels de la santé mettent en place différentes stratégies dont l'internationalisation des activités vers des zones à forte croissance, la rationalisation des coûts, la réallocation stratégique des investissements ou encore le développement vers des produits à forte croissance. Or, malgré le fait que l'industrie pharmaceutique soit l'un des leaders mondiaux, le fait de délocaliser les productions médicamenteuses ou de dispositifs médicaux, rend la France dépendante de ces pays émergents.

Afin de pouvoir rester compétitive et attractive sur le marché international, la France va devoir se maintenir à la pointe des technologies car « les métiers vont évoluer et les salariés devront acquérir de nouvelles compétences »⁴⁹, notamment avec le développement de la médecine spécialisée, comme tendent à le montrer les tendances du marché de ces dix dernières années.

Selon ces tendances, deux options vont se présenter aux décideurs du pays : une option plutôt « contrainte » qui reposerait sur « l'hypothèse d'une désindustrialisation du secteur en France, sans parvenir à endiguer la baisse des effectifs »⁵⁰ et une option plutôt « volontariste » qui reposerait sur « la mise en place de diverses actions favorisant l'attractivité de la France sur la scène mondiale, et donc l'emploi en France [à travers les leviers politiques, industriels et de ressources humaines] »⁵¹.

⁴⁹ QUEUNIET V., « Les industries de la santé », *Synthèse prospective emploi-compétences*, n° 57, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

« Dans un monde totalement globalisé, où la compétition économique, la guerre économique, va en se durcissant, ces accords sont importants. Ainsi que le font d'autres zones du monde, nous devrions aussi réfléchir, afin de ne pas rester le seul espace économique, ouvert et désireux de rester un acteur majeur en matière de commerce international, mais non protégé, non été d'une législation européenne commune qui permette d'avoir un cadre juridique, un environnement juridique stable, commun, rassurant et le plus protecteur possible pour les entreprises. »⁵²

C. LE GRIP

III. L'existence d'une troisième orientation

Le patriotisme économique

« Le patriotisme économique c'est l'amour des siens »

R. GARY

Pour que la France redevienne maîtresse de la gestion de son niveau de dépendance économique, elle doit repenser sa capacité à identifier les secteurs stratégiques et sa capacité à les faire perdurer en les accompagnant tout en mobilisant les strates institutionnelles et économiques, échelons indispensables pour le renforcement et le [développement de notre compétitivité](#).

Une nation qui sait gérer stratégiquement son autonomie a la capacité de pouvoir se développer et devient donc plus compétitive, ce qui lui permet de pouvoir affronter, à armes égales, d'autres puissances sur le marché international.

Cette forme de stimulation de l'économie permet à un pays d'avoir la maîtrise de son économie et, par conséquent, une autonomie stratégique et de développement.

Le patriotisme économique pâtit d'une image de sport de combat se jouant en « un-contre-un » alors qu'il mériterait d'être envisagé et déployé comme un sport collectif où chacun a sa place – soit de défense, soit d'attaque – le tout dans une dynamique commune, schéma qui serait pertinent pour construire une force économique européenne capable de s'organiser pour limiter, certes, les dépendances nationales mais surtout peser plus fortement à l'international.

L'Europe, une solution ?

La création de l'Union Européenne (UE) comme « espace de paix et de stabilité »⁵³ remonte à la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Bien que l'idée de créer une union entre pays voisins du continent européen, avec la volonté d'une unification politique était déjà évoquée avec le courant de pensée de Lumières ainsi qu'à la suite de l'événement du

⁵² LE GRIP C., « Identifier, soutenir et sécuriser les secteurs stratégiques », table ronde organisée par le CyberCercle, mai 2016, pp. 10.

⁵³ [Une Europe en paix - les débuts d'une coopération](#), Portail de l'Union européenne, consulté le 26/05/2021.

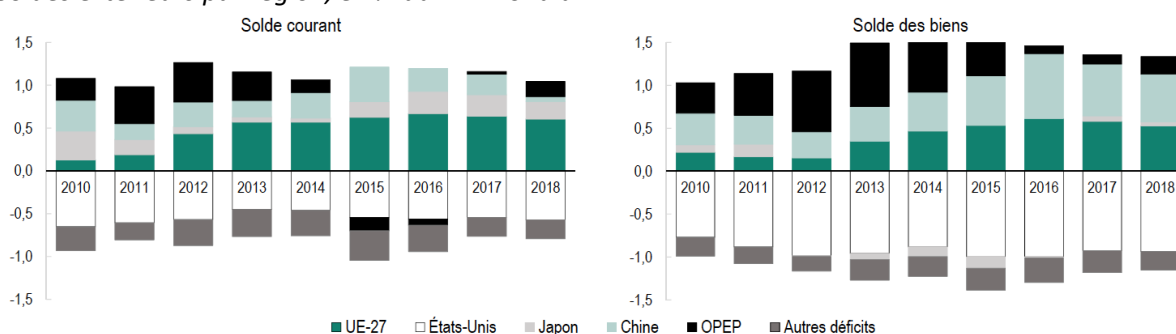
Printemps des Peuples.

A la fin de la seconde guerre mondiale, cette volonté politique de bâtir les « États-Unis d'Europe » a vu le jour avec la création de la CECA⁵⁴ à 6, qui deviendra progressivement l'UE, avec le processus d'unification politique et économique ainsi qu'avec les différentes phases d'élargissement pour arriver à 27 États membres, comme nous la connaissons actuellement. Le fonctionnement de l'UE se distingue des autres structures internationales dans le sens où chaque État membre qui est intégré à l'UE a délégué tout ou partie de ses compétences aux institutions européennes.

Ainsi, au regard du fonctionnement politique et économique de l'UE, nous pouvons soulever la question de l'UE sur l'échiquier de la dépendance économique des territoires.

« La France fait partie de l'UE, qui présente un excédent extérieur massif vis-à-vis du reste du monde, aussi bien pour les échanges de biens que pour l'ensemble du solde courant »⁵⁵

Soldes extérieurs par région, en % du PIB mondial



* Les autres déficits n'incluent que ceux de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

Source : Banque mondiale, Word Development Indicators

Bien que la France rayonne sur certains secteurs industriels et économiques, sa dépendance économique envers d'autres pays s'accroît également. L'UE ne pourrait-elle pas contrebalancer cette dynamique, tant pour la France que pour les autres États membres ? Nombre d'économistes et de politiques en appellent à une souveraineté européenne et à un renforcement de l'autonomie stratégique et cela, d'autant plus à la suite de la crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année 2020.

Ainsi, selon Yves BERTONCINI, « la dépendance [...] de la France et de l'Union européenne vis-à-vis de la Chine et d'autres pays [est excessive] »⁵⁶.

Pour le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) tout comme pour le Haut-Commissariat au plan (HCP) la gouvernance des États doit être pensée selon un niveau national - avec un pilotage territorial et régional - mais également au niveau européen, avec une meilleure articulation entre les politiques nationales et européennes afin « d'en maximiser l'impact d'autant que la souveraineté, dans certains secteurs, est désormais un enjeu européen et non strictement national »⁵⁷. Cela sous-tend l'idée d'organisation et de coordination entre pays membres.

Pour ce faire, il conviendrait d'organiser le territoire européen en pôles de compétitivité -

⁵⁴ Communauté européenne du charbon et de l'acier.

⁵⁵ JEAN S., VICARD, V., « Relocaliser, réindustrialiser : dans quel but ? », *La lettre du CEPII*, n°410, sept. 2020

⁵⁶ BERTONCINI Y., *Renforcer notre autonomie stratégique après le COVID-19 : vertus d'une approche franco-européenne*, Terra nova, 15/06/2020

⁵⁷ <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/05/hcp210201.pdf>

comme c'est déjà le cas avec le territoire national - dans le but de renforcer l'attractivité et l'expertise des lieux de production. « Le maintien de l'emploi manufacturier est donc aussi un enjeu d'aménagement du territoire, à condition toutefois d'être ciblé géographiquement »⁵⁸. Aussi, le CESE et le HCP appellent à « une solidarité et une complémentarité européenne pour certains secteurs vitaux »⁵⁹. Selon Sébastien JEAN et Vincent VICARD « Le véritable enjeu de l'Europe, c'est de se coordonner pour avoir une réponse commune qui soit solide et qui permette de nous donner les moyens de bien agir. [...] Il faut avoir les moyens de son autonomie et il ne faut pas forcément [trop dépendre du marché](#). »

Enfin, le fait de relocaliser certains secteurs vitaux permettrait de réduire les chaînes de valeurs mondiales qui multiplient et diversifient les étapes dont est dépendant l'approvisionnement ce qui permettrait de limiter les situations de dépendance envers d'autres pays, comme cela a pu être le cas avec le secteur sanitaire et la Chine, au début de la crise sanitaire liée au COVID-19. Mais l'échelle de relocalisation n'est pas forcément nationale et peut, possiblement, se produire à l'échelle de l'UE. Le niveau européen permettrait de « bénéficier d'économies d'échelle, de complémentarités des systèmes productifs et d'un [marché intérieur suffisamment important](#) ».

« Identifier, définir de manière commune, harmoniser sur l'ensemble [des pays membres de l'Espace européen](#). C. LE GRIP

Mais toute coordination et/ou organisation pluripartites nécessitent la mise en place de normes communes. Et cela, d'autant plus que les pays extra-européens avec lesquels l'UE commerce appliquent des mesures contraignantes similaires en retour.

« La normalisation est essentielle dans le monde économique. [...] Celui qui gagne la bataille de la [norme gagne la bataille des marchés](#) ». Le passage par un cadre juridique stable, commun, rassurant et protecteur que propose la normalisation est, certes, contraignant mais c'est également un gage de qualité. « Il faut imposer des standards européens [...], à la fois dans l'intérêt des consommateurs mais aussi, dans l'intérêt des industriels »⁶⁰. Par exemple l'AFNOR en France promeut la protection et la promotion des normes de qualité sur le territoire national et représente la France au niveau des instances de normalisation européennes et internationales.

La codépendance bilatérale

Entre les pays de l'Union Européenne

Bien qu'une Europe fédérale soit une possible solution aux problèmes de souveraineté économique des États membres, ne serait-il pas judicieux de développer de la codépendance bilatérale au sein même de l'UE ?

La préférence communautaire pourrait se définir comme « le traitement préférentiel que se

⁵⁸ JEAN S., VICARD, V., « Relocaliser, réindustrialiser : dans quel but ? », *La lettre du CEPII*, n°410, sept. 2020.

⁵⁹ <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/05/hcp210201.pdf>.

⁶⁰ CARPENTIER J-B., « Identifier, soutenir et sécuriser les secteurs stratégiques », table ronde organisée par le CyberCercle, mai 2016, pp. 25.

concède mutuellement les 27 membres de l'UE »⁶¹. Cela se traduit par la mise en place de tarifs extérieurs communs européens, qui dépendent d'une union douanière et d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays extra-communautaires. Cette « préférence communautaire » pratiquée depuis la création de la CECA jusqu'aux années 1960 « s'est largement érodée »⁶², ce qui rend les États membres plus vulnérables en termes de dépendance économique et de compétitivité.

Le CESE va également dans ce sens et souligne que « l'UE doit s'affirmer comme l'un des acteurs garants du multilatéralisme en renforçant la cohérence de ses politiques externes – notamment commerciale – et doit tirer parti du poids de son marché intérieur pour exiger davantage de réciprocité et de concessions de la part de ses partenaires commerciaux. La France inscrit son action dans ce cadre et en tire bénéfice [comme chacun des États membres](#) ».

Ainsi, ne serait-il pas pertinent, comme le suggèrent les Chambres d'agriculture françaises dans leur rapport sur la compétitivité du secteur agricole et alimentaire de 2021, de pratiquer la mise en place « d'Accords bilatéraux, ou Accords préférentiels négociés et signés par l'UE, participe de cette élévation du degré d'interdépendance des économies »⁶³ ?

Entre le public et le privé

La codépendance bilatérale, qui devrait avoir lieu entre pays membres de l'UE, devrait également prendre forme sur le territoire national entre les secteurs publics et privés. Cela pourrait prendre la forme de participations au capital des entreprises nationales qui seraient jugées stratégiques, comme le propose Yves BERTONCINI dans le rapport du Think-tank *Terra Nova* du 15 juin 2020.

Le fait que les États reprennent des participations au capital de ces entreprises stratégiques - qui, parfois ont des difficultés à faire face à la concurrence seule - dissuaderait les investisseurs étrangers, comme en fait mention Yves BERTONCINI dans ce même rapport. « Il est probable que l'un puisse non seulement autoriser mais aussi inciter les États à recapitaliser les entreprises en difficulté et à prendre des participations au capital de groupes stratégiques visés par des investisseurs extra-européens »⁶⁴.

Selon Sébastien JEAN et Vincent VICARD « La volonté de préserver son autonomie stratégique peut aussi motiver l'intervention de l'Etat pour soutenir son industrie, lorsque la disponibilité d'une base productive sur le sol national est considérée comme indispensable »⁶⁵.

Pour pousser un peu plus loin la réflexion précédente, il serait également opportun d'évoquer l'ouverture des marchés publics et des appels d'offre sous le prisme du patriotisme économique.

⁶¹ BERTONCINI Y., MAREUGE C., « Analyse : La préférence communautaire, un choix collectif en évolution », *La note de veille*, n°75, 01/10/2007, Centre d'analyse stratégique.

⁶² BERTONCINI Y., *Renforcer notre autonomie stratégique après le COVID-19 : vertus d'une approche franco-européenne*, Terra nova, 15/06/2020.

⁶³ Rapport des Chambres d'agriculture sur « La compétitivité du secteur agricole et alimentaire - ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française » - Janvier 2021, pp. 15.

⁶⁴ BERTONCINI Y., *Renforcer notre autonomie stratégique après le COVID-19 : vertus d'une approche franco-européenne*, Terra nova, 15/06/2020.

⁶⁵ JEAN S., VICARD, V., « Relocaliser, réindustrialiser : dans quel but ? », *La lettre du CEPII*, n°410, sept. 2020.

« Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte ».

Conclusion

La crise liée au COVID-19 aura au moins eu un effet positif : faire émerger à nouveau la question de la dépendance économique de la France. Les paralysies et pénuries qui se sont faites des jours durant cette période auront au moins permis de remettre en question la philosophie économique de notre pays et ses conséquences en replaçant dans le débat les notions de stratégies à court, moyen et long terme ainsi que celles touchant à la relation de notre pays avec ses voisins européens. Le constat d'une certaine forme de désindustrialisation a montré le caractère particulièrement critique de la situation et la nécessité d'un Etat stratège.

La crise a permis de révéler la vulnérabilité et l'importance du décrochage de notre pays dans certains secteurs. L'émergence de ces failles ne doit pas pour autant être l'alpha et l'oméga dans l'élaboration d'une stratégie de remise à niveau de notre indépendance à minima. Aussi, pourquoi ne pas plutôt essayer de mener une réflexion sur la manière dont notre pays pourrait recouvrir son indépendance ? En effet, nous avons pu voir que cette dépendance économique est principalement le fruit de choix politiques publics successifs qui avaient comme vision une gestion plus comptable que stratégique.

Repenser notre vision économique et construire l'avenir ne saurait se contenter d'être une seule réponse à cette crise mais plutôt comme l'élan créateur qui doit porter notre vision économique à moyen et long terme. Au-delà de la mise en lumière de ces problématiques, cette séquence sanitaire est l'opportunité pour notre Nation d'oser un changement de paradigme aussi bien dans le rôle que doit jouer l'État au niveau économique mais également dans sa capacité à coproduire en premier lieu avec l'acteur le plus concerné, le tissu industriel français existant.

Il devient donc primordial d'intégrer une vision de long terme dans la définition des politiques publiques et des stratégies sectorielles tout comme une coordination accrue entre acteurs. L'État doit avoir la capacité de fédérer tous les acteurs, de les associer de manière étroite pour que les filières et les territoires travaillent de concert pour dégager les priorités stratégiques et les actions à mener. En parallèle, ce changement de paradigme doit aussi intégrer les pays européens. Jouer en équipe peut s'avérer, certes inspirant, mais surtout plus efficace. Ces éléments associés pourraient permettre à la France de recouvrir une certaine indépendance, voire une certaine sécurité sur ses filières stratégiques.

Pour aller plus loin, si l'on part d'un paradigme alliant l'État et les entreprises, un autre aspect apparaît comme essentiel pour la réussite de l'opération : les financements. En effet, ces derniers nécessiteraient d'être repensés au-delà des coûts constants que représentent certains plans. Autrement dit, il pourrait être envisagé des financements spécifiques réfléchis comme autant d'outils d'ingénieries financières : « partenariats publics-privés, effets leviers

des financements publics vers les financements privés, instruments de garantie, canalisation de l'épargne des Français en faveur du financement des entreprises, conditionnalités des financements, etc. »

Concernant les filières dites stratégiques, elles nécessitent d'être définies. Les critères pourraient prendre en compte, certes leurs objectifs, mais également être réfléchis de manière transverse. Ainsi, quatre critères d'évaluation pourraient être énoncés : « la garantie d'indépendance, la réponse aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, la maîtrise des technologies transverses, [les emplois qualifiés, existants et/ou à venir](#). ». Un dernier critère, et non des moindres, pourrait s'ajouter en fonction des secteurs, celui recouvrant les questions logistiques de distribution et d'acheminement des productions.

La stratégie doit tenir compte d'éléments de disponibilités, d'accessibilités et, de fait, de l'existence d'infrastructures suffisantes pour le permettre. Une multitude de critères pourraient entrer dans la définition de la stratégie mais, au [regard des secteurs](#) que nous avons analysé dans ce rapport, nous pourrions repenser une certaine forme d'indépendance économique de notre pays en tenant compte d'un volet vital : la continuité de la Nation et sa sécurité en période de crise, mais aussi, d'un volet stratégique qui concernerait plus les objectifs prioritaires que se fixent le pays tout en sauvegardant les activités économiques nationales qui ont du poids.

Plus précisément, il s'agirait d'élaborer une grille des secteurs d'activités significatifs économiquement pour notre pays. Les autres secteurs devraient être pensés sous un angle d'adaptabilité, élément qui devient un axe essentiel dans l'élaboration d'une stratégie économique d'état qui souhaiterait être réaliste quant à sa dépendance et à son souhait de la contrôler.

Engager une réflexion plus large et plus inclusive, notamment au regard de notre place en Europe et donc avec nos voisins européens, s'avèrerait utile et pourrait permettre d'éviter de faire tourner la réflexion autour d'une certaine forme de facilité qui consisterait à vouloir tout relocaliser dans notre pays au lieu de l'organiser avec les pays voisins.

La conversion de l'industrie est un axe qu'il faudrait penser. La crise de la COVID-19 a vu la capacité d'adaptation de certaines entreprises comme le montre l'exemple de la fabrication de gel hydro-alcoolique. Dans une société en perpétuelle mutation, la mise en place de cellules de veille, de prospective et d'intelligence économique au sein des ministères les plus importants pourrait avoir l'avantage d'établir une cartographie du tissu industriel national présent en le catégorisant entre les industries qui pourraient être reconfigurées industriellement en cas de crise ou tout simplement de nouveaux besoins émergents et celles qui ne pourraient pas convertir leur outil industriel.

Cette adaptabilité pourrait être un moyen de rendre à nouveau compétitive notre industrie ou, tout du moins, celle qui représente une véritable valeur ajoutée sur le moyen et long terme, sans compter les perspectives pour l'export.

La dernière conclusion que nous pourrions tirer de ce rapport est que, quel que soit le secteur, l'Etat pense avoir rempli sa mission dès qu'il crée un dispositif d'aide, d'accompagnement ou de relance mais qu'à aucun moment il ne joue un rôle dans la mise en place, la promotion des

dispositifs ni même leur déploiement. Plus précisément, l'Etat est un excellent créateur de process mais ne s'investit jamais dans leur déploiement opérationnel ce qui participe de l'inefficacité des politiques publiques mises en place.

Il nous donc semblerait donc opportun que la situation sanitaire exceptionnelle que nous avons connue ne laisse pas place uniquement à un débat défensif mais plutôt à la construction et à la mise en place d'une stratégie définie collaborativement, durable, de long terme. Autrement dit, une vision sur le moyen/long terme couplée à une vision plus court-termiste, intégrant la réalité des calendriers électoraux et des alternances politiques qui en découlent.

« Mais comme vous, j'ai vu des ratés, encore trop de lenteur, de procédures inutiles, des faiblesses aussi de notre logistique. Nous en tirerons toutes les conséquences, en temps voulu, quand il s'agira de nous réorganiser. Ces dernières semaines, soyons aussi justes avec notre pays, ont été marqué par de vraies réussites. [...] Très souvent, ce qui semblait impossible depuis des années, nous avons su le faire en quelques jours. Nous avons innové, osé, agit au plus près du terrain, beaucoup de solutions ont été trouvées. Nous devons nous en souvenir car ce sont autant de forces pour le futur. Pour accompagner cette phase, plusieurs innovations font l'objet de travaux avec certains de nos partenaires européens [...]. Mais nous sommes à un moment de vérité qui impose plus d'ambition, plus d'audace, un moment de refondation. Nous devons aussi savoir aider nos voisins [...]. Oui, nous ne gagnerons jamais seuls. Parce qu'aujourd'hui, à Bergame, Madrid, Bruxelles, Londres, Pékin, New York, Alger ou Dakar, nous pleurons les morts d'un même virus. Alors si notre monde sans doute se fragmentera, il est de notre responsabilité de bâtir dès aujourd'hui des solidarités et des coopérations nouvelles.»

E. MACRON, discours du 13/04/2020

Bibliographie

Articles et ouvrages :

- ARON R., - *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962
- BEDEAU A., KERPOISSON M., BONDY P., MAHIEU M., « L'industrie navale française : s'inscrire dans la durée », *École de guerre économique*, rapport, juin 2020, pp. 25
- BERTONCINI Y., *Renforcer notre autonomie stratégique après le COVID-19 : vertus d'une approche franco-européenne*, Terra nova, 15/06/2020
- BERTONCINI Y., MAREUGE C., « Analyse : La préférence communautaire, un choix collectif en évolution », *La note de veille*, n°75, 01/10/2007, Centre d'analyse stratégique
- BOUYSSOU P., Maire d'Ivry sur Seine, *La lettre du cadre territorial*, avril 2021
- BRAUN-LEMAIRE, I., « Analyse annuelle 2019 », *Le chiffre du commerce extérieur*, 07/02/2020, pp. 4, <http://lekiosque.finances.gouv.fr>
- BUIGUES P-A., « L'aéronautique, le principal atout de la France », Blog TBSearch, pp.1, <https://www.tbsearch.fr/laeronautique-le-principal-atout-de-la-france-a-llexportation/>
- CARAYON B., *Patriotisme économique : de la guerre à la paix économique*, Éditions du Rocher, 2006
- CARDOSO F-H., FALETTO E., *Dependency and development in Latin America*, Univ. of California Press, 1979
- CARPENTIER J-B., « Identifier, soutenir et sécuriser les secteurs stratégiques », table ronde organisée par le CyberCercle, mai 2016, pp. 25
- DEGANS A., *La sécurité économique de la France dans la mondialisation : une stratégie de puissance face aux nouveaux défis du XXIe siècle*, thèse soutenue à l'Université de Champagne-Ardenne, 2019
- FRIEDMAN T., *La Terre est plate. Une brève histoire du XXIe siècle*, Saint-Simon, 2006
- GOIN A., « L'industrie automobile en France : l'internationalisation de la production des groupes pèse sur la balance commerciale », *Insee Première*, n° 1783, novembre 2019
- JEAN S., VICARD, V., « Relocaliser, réindustrialiser : dans quel but ? », *La lettre du CEPII*, n°410, sept. 2020
- LAIDI A., *Le Droit, nouvelle arme de guerre économique: Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Actes Sud, 2019
- LE GRIP C., « Identifier, soutenir et sécuriser les secteurs stratégiques », table ronde organisée par le CyberCercle, mai 2016, pp. 10
- LENOIR L., « Les chantiers navals français, champions aux mille savoir-fait », *Le Figaro*, 11/08/2018
- MINC A., *La mondialisation heureuse*, Plon, 1997
- MUTRICY P., « Identifier, soutenir et sécuriser les secteurs stratégiques », table ronde organisée par le CyberCercle, mai 2016, pp. 24
- PFEFFER J., SALANCIK G., *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*, Stanford Business Classic, 1978
- QUEUNIET V., « Les industries de la santé », *Synthèse prospective emploi-compétences*, n° 57, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pp. 4
- VINDT G., « 1974 : le plan Messmer choisit l'option du tout-nucléaire », *Alternatives économiques*, hors-série pratique n° 069, 01/09/2014

Rapports :

- Rapport des Chambres d'agriculture sur « La compétitivité du secteur agricole et alimentaire - ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française », Janvier 2021
- Dossier de presse « Plan de soutien à l'automobile : pour une industrie verte et compétitive », 26/05/2020

Interviews et émissions :

- JEAN S., interview pour BFM TV, « Comment la France peut réduire sa dépendance industrielle dans le secteur de la santé », 09/04/2020
https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/comment-la-france-peut-reduire-sa-dependance-industrielle-dans-le-secteur-de-la-sante_AV-202004090300.html consulté le 03/05/2021

Sites internet :

- <https://www.connaissancedesenergies.org/la-production-delectricite-en-france-metropolitaine-tous-les-chiffres-cles-de-2019-200212-0>
- https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1945-1959_fr
- <https://es.ambafrance.org/L-industrie-navale-un-savoir-faire-francais>
- <https://www.fraisetlocal.fr>
- <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/05/hcp210201.pdf>
- https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/produits_vitaux_et_secteurs_strategiques_plan_2020.pdf
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038725501/
- <https://portail-ie.fr/resource/glossary/44/securite-economique>
- <https://portail-ie.fr/les-definitions-de-lintelligence-economique>
- <https://www.unicef.fr/article/l-acces-l-eau-et-l-hygiene-pour-les-personnes-mal-logees-en-france-un-enjeu-majeur-de-sante>
- <https://www.veilleinfotourisme.fr/politique-nationale-du-tourisme/structures-et-strategies/actions-de-l-etat/le-bilan-de-la-saison-touristique-2020-en-france>